

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2024



RAPPORT SUR
LES SERVICES DE L'ETAT
GERES DE MANIERE
AUTONOME

RAPPORT SUR
LES SERVICES DE L'ETAT
GERES DE MANIERE
AUTONOME

INTRODUCTION	1
I. EVOLUTION DU NOMBRE DE SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION	3
I.1. Stock des SEGMA sur la période 2017-2023	3
I.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention en 2023	3
II. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2021 - 2022	6
II.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations d'équilibre du budget général	6
II.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité	8
III. BILAN D'ACTIVITE 2022-2023 ET PLAN D'ACTION 2024	9
III.1. Domaine de la santé	9
III.1.1. Hôpitaux publics	9
III.1.2. Centres de Transfusion Sanguine	10
III.1.3. Centre National de Radioprotection	11
III.1.4. Institut National d'Hygiène	11
III.1.5. Direction du Médicament et de la Pharmacie	11
III.1.6. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires	13
III.2. Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres	14
III.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme	14
III.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat	15
III.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'agriculture	17
III.2.4. Instituts et centres de qualification dans le domaine de la pêche maritime	19
III.2.5. Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines	20
III.2.6. Services de formation du personnel et des cadres de l'administration	21
III.2.7. Instituts de formation dans le domaine des statistiques et des sciences de l'information	24
III.2.8. Instituts de formation dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire	25
III.2.9. Instituts opérant dans le domaine de la communication	28
III.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports	28
III.3. Domaine des activités récréatives	29
III.3.1. Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et base nautique de Mohammedia	29
III.3.2. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika	30
III.3.3. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives	30
III.3.4. Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc	31
III.4. Domaine des autres actions sociales	33
III.4.1. Division du Pèlerinage	33
III.4.2. Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale	34
III.4.3. Direction des Affaires Consulaires et Sociales	34
III.5. Domaine des pouvoirs publics et services généraux	35
III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume	35
III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects	36
III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle	36

III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale	37
III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil	38
III.5.6. Centre National de la Documentation	38
III.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation	39
III.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale	39
III.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels	40
III.6. Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques	40
III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières	40
III.6.2. Services de Logistique et de Matériel et Service Réseau des Services de Logistique et de Matériel	41
III.6.3. Service de Gestion des Chantiers	42
III.6.4. Direction de la Marine Marchande	42
III.6.5. Direction Générale de la Météorologie	43
III.6.6. Direction Générale de l'Aviation Civile	44
III.7. Domaine des autres actions économiques	44
III.7.1. SEGMA chargé de la Privatisation	44
III.8. Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime	45
III.8.1. Division de la Durabilité et d'Aménagement des Ressources Maritimes	45
III.8.2. Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution	45
ANNEXES	48
ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA	49
I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé	49
I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres	52
I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives	57
I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales	59
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux	61
I.6. SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques	64
I.7. SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques	67
I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime	69
ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2020 ET 2021	71
ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2020 ET 2021	72
ANNEXE 4 : EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2020 ET 2021	73

INTRODUCTION

Depuis leur création, les Services de l'État Gérés de Manière Autonome (SEGMA) ont constitué un instrument budgétaire privilégié permettant, d'une part, d'accompagner la mise en œuvre des réformes structurelles engagées par le gouvernement, et d'autre part, de contribuer efficacement à la réalisation de prestations de qualité au profit des citoyens à un niveau déconcentré. Eu égard à l'autonomie budgétaire conférée à ces services et à la nature des prestations rendues au niveau déconcentré, les SEGMA jouent un rôle prépondérant dans la gestion de proximité des services publics rendus aux usagers et ce, tout en s'inscrivant dans la dynamique de modernisation de la gestion publique à travers une optimisation de la programmation et de l'exécution de la dépense publique et une meilleure adaptation du contrôle aux impératifs de la performance.

Il convient de noter que le présent rapport a pour objectif de mettre la lumière sur les principales réalisations des SEGMA au titre de l'année 2022 et du 1^{er} semestre de l'année 2023, en comparaison avec celles de 2021, ainsi que leurs plans d'actions au titre de l'année 2024, tout en les associant, autant que possible, à des objectifs mesurés par des indicateurs chiffrés, en vue de mettre en évidence le rôle prépondérant que jouent ces SEGMA dans l'amélioration des services fournis aux citoyens.

Au titre de l'année budgétaire 2023, le nombre des SEGMA s'est situé à 171 contre 173 services l'année d'avant. Cette baisse trouve son origine, dans la suppression de deux SEGMA à compter du 1^{er} janvier 2023 à savoir « **le service de la valorisation des produits forestiers** » et « **le parc national de Souss-Massa** ».

En parallèle, il convient de signaler la modification des intitulés de 4 SEGMA au titre de l'année budgétaire 2023. Il s'agit de « l'hôpital militaire à Laâyoune » dénommé « **Hôpital militaire Hassan II à Laâyoune** », de « l'hôpital militaire à Dakhla » qui porte désormais le nom de « **l'Hôpital militaire Mohammed VI à Dakhla** », de « l'hôpital militaire à Guelmim » dénommé « **Hôpital militaire Moulay El Hassan à Guelmim** » et du « Centre médico-chirurgical des Forces Armées Royales à Agadir », devenu « **Hôpital militaire Oued Eddahab à Agadir** ».

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que les 171 SEGMA inscrits au titre de la loi de finances 2023 sont répartis selon 8 domaines d'intervention conformément aux grandes fonctions de l'Etat : le domaine de la santé avec 91 services, le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres avec 44 services, le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques avec 16 services, le domaine des pouvoirs publics et des services généraux avec 9 services, le domaine des activités récréatives qui compte 5 services, le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime comportant deux services, le domaine des autres actions sociales avec 3 services et le domaine des autres actions économiques avec un seul service.

En ce qui concerne les réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2022, elles se présentent comme suit :

- Les recettes générées ont atteint les 5.719,54 MDH, dépassant ainsi les prévisions qui se situent autour de 5.346,39 MDH, soit un taux de réalisation de 106,98%. En effet, les recettes propres ont enregistré un montant de 1.633,12 MDH avec un taux de recouvrement de 113,57%. Les dotations d'équilibre accordées par le Budget de l'Etat à certains SEGMA (notamment

ceux intervenant dans le domaine de la santé et le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, à concurrence de 89,94% du total des allocations) ont atteint un montant de 895,84 MDH. En ce qui concerne l'excédent de recettes sur les paiements à fin 2021, il a enregistré un montant de 3.190,58 MDH.

- ▶ Les meilleures performances en termes de réalisation des recettes propres sont enregistrées par les SEGMA intervenant dans le domaine des pouvoirs publics et services généraux, et le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques, ainsi que par ceux œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de la pêche maritime. Leurs taux de recouvrement respectifs s'élèvent à 197,57%, 175,45% et 141,48%.
- ▶ Les dépenses ont franchi les 2.567,43 MDH par rapport à des prévisions chiffrées à 5.152,09 MDH¹, soit un taux d'émission de 49,83%, dont 2.104,53 MDH au titre des dépenses d'exploitation avec un taux d'émission de 55,89% et de 462,90 MDH au titre des dépenses d'investissement avec un taux d'émission de 33,39%.
- ▶ Les SEGMA opérant dans le domaine des activités récréatives et dans le domaine de la santé ont réalisé les taux d'émissions les plus élevés, soient respectivement 67,23% et 60,29%.
- ▶ Le taux global de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 63,61% en 2022 contre 73,83% en 2021, soit une diminution de 10,22 points qui peut être expliquée par la stagnation des recettes des SEGMA après la sortie de la crise du Covid-19 déclarée en 2020. Ainsi, certains services ont réalisé des taux de couverture relativement élevés en 2022. Il s'agit, à titre d'illustration, des services intervenant dans le domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques et ceux relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux, ayant réalisé des taux de couverture atteignant respectivement 114,10% et 102,93%.

Le présent rapport comporte trois parties principales :

- ▶ La première partie est consacrée à l'évolution du nombre de SEGMA et à leur répartition par domaine d'intervention au titre de l'année budgétaire 2023 ;
- ▶ La seconde partie porte sur le bilan des réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2022, en comparaison avec celui de 2021 et ce, par le biais d'une analyse des encaissements des recettes et des émissions des dépenses, ainsi que la contribution des SEGMA selon leur domaine d'intervention ;
- ▶ La troisième partie présente les réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2022 et l'état d'avancement de leurs plans d'action en 2023, ainsi que leurs programmes d'action prévus dans le cadre du Projet de Loi de Finances de l'année budgétaire 2024.

L'accent est mis également sur les objectifs et les indicateurs permettant d'apprécier l'effort consenti par ces services en termes d'amélioration de la qualité des prestations rendues aux citoyens.

¹ Compte tenu des excédents reportés de l'exercice précédent

I. EVOLUTION DU NOMBRE DE SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION

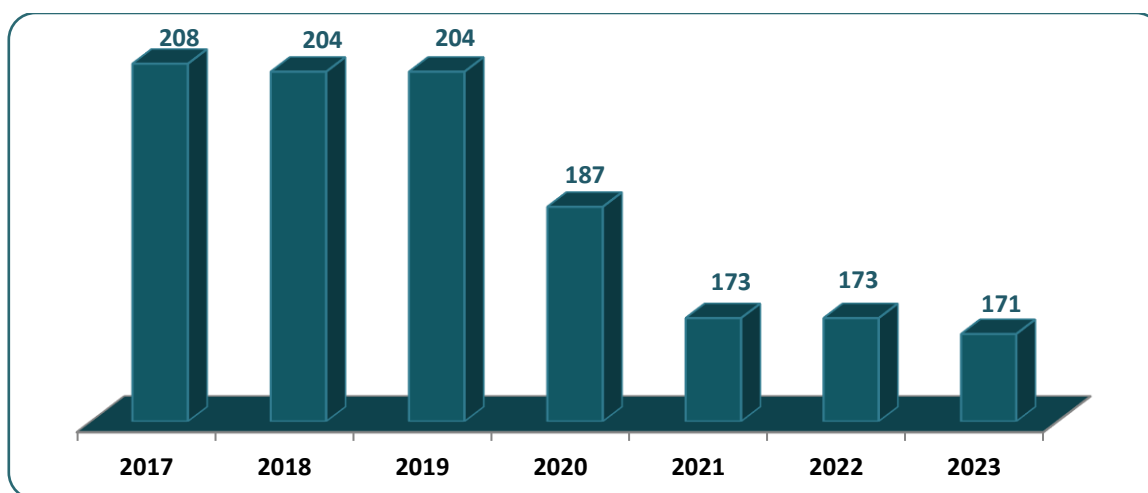
I.1. Stock des SEGMA sur la période 2017-2023

Au titre de l'année 2023, le nombre des SEGMA s'est situé à 171 services à la suite de la suppression, conformément à l'article 13 de la loi de finances de l'année 2023, des SEGMA ci-après :

- « **Service de la valorisation des produits forestiers** » rattaché au ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts ;
- « **Parc national de Souss-Massa** » rattaché au ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

Néanmoins, il convient également de noter la modification, conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi de Finances de l'année 2023, des intitulés des SEGMA ci-après comme suit :

- « **Hôpital militaire à Laâyoune** » rattaché à l'autorité gouvernementale chargée de l'Administration de la défense nationale en « **Hôpital militaire Hassan II à Laâyoune** » ;
- « **Hôpital militaire à Dakhla** » rattaché à l'autorité gouvernementale chargée de l'Administration de la défense nationale en « **Hôpital militaire Mohammed VI à Dakhla** » ;
- « **Hôpital militaire à Guelmim** » rattaché à l'autorité gouvernementale chargée de l'Administration de la défense nationale en « **Hôpital militaire Moulay El Hassan à Guelmim** » ;
- « **Centre médico-chirurgical des Forces Armées Royales à Agadir** » rattaché à l'autorité gouvernementale chargée de l'Administration de la défense nationale en « **Hôpital militaire Oued Eddahab à Agadir** ».



Graphie 1 : Évolution du nombre de SEGMA pendant la période 2017-2023

I.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention en 2023

- Les SEGMA opérant dans le domaine de la santé sont au nombre de 91 SEGMA. Ils représentent 53,2% des 171 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2023 et sont composés de :

Domaine de la santé

- 77 Centres Hospitaliers ;

- 7 Hôpitaux Militaires et 2 Centres Médico-Chirurgicaux ;
- Centre National de Transfusion Sanguine et d'hématologie ;
- Centre Régional de Transfusion Sanguine - Casablanca ;
- Institut National d'Hygiène (INH) ;
- Centre National de Radio-Protection (CNRP) ;
- Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP).

- Les SEGMA opérant dans le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres sont au nombre de 44, soit 25,7% de l'ensemble des SEGMA existants. Ils se présentent comme suit :

Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

- 4 Services œuvrant dans le domaine Touristique ;
- 8 Ecoles et Instituts Agricoles ;
- 2 Instituts de Formation sur les métiers des Mines ;
- 6 Services œuvrant dans le domaine de l'Artisanat ;
- 6 Services œuvrant dans le domaine de la Pêche Maritime ;
- 5 Ecoles de formation dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire ;
- 13 Services et Instituts chargés de la formation dans divers domaines (information, infrastructures, ...).

Pour le reste des SEGMA qui représentent 21,1% des services existants, ils sont répartis par domaine d'intervention comme suit :

- **Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques** avec 16 SEGMA, soit 9,4% des SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2023 :

Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques

- Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNERR) ;
- 10 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
- Service du Réseau des SLM ;
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
- Direction de la Marine Marchande (DMM) ;
- Service de Gestion des Chantiers (SGC) ;
- Direction Générale de la Météorologie (DGM).

- **Domaine des pouvoirs publics et des services généraux** avec 9 SEGMA, soit 5,3% des 171 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2023 :

Domaine des pouvoirs publics et services généraux

- Trésorerie Générale du Royaume (TGR) ;
- Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) ;
- Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM) ;
- Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ;
- Imprimerie Dar AL Manahil ;
- Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ;
- Centre National de Documentation (CND) ;
- Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ) ;
- Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM).

- **Domaine des activités récréatives** avec 5 SEGMA, soit 2,9% des 171 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2023 :

Domaine des activités récréatives

- Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca et base nautique de Mohammedia ;
- Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives ;
- Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika ;
- Royal golf Dar Es-Salam ;
- Musée Mohammed VI pour la Civilisation de l'Eau au Maroc.

- **Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime** avec 2 SEGMA, soit 1,2% des 171 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2023 :

Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime

- Division de la Durabilité et d'Aménagement des Ressources Maritimes (DDARM) ;
- Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNEBP).

- **Domaine des autres actions sociales** avec 3 SEGMA, soit 1,7% des 171 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2023 ;

Domaine des autres actions sociales

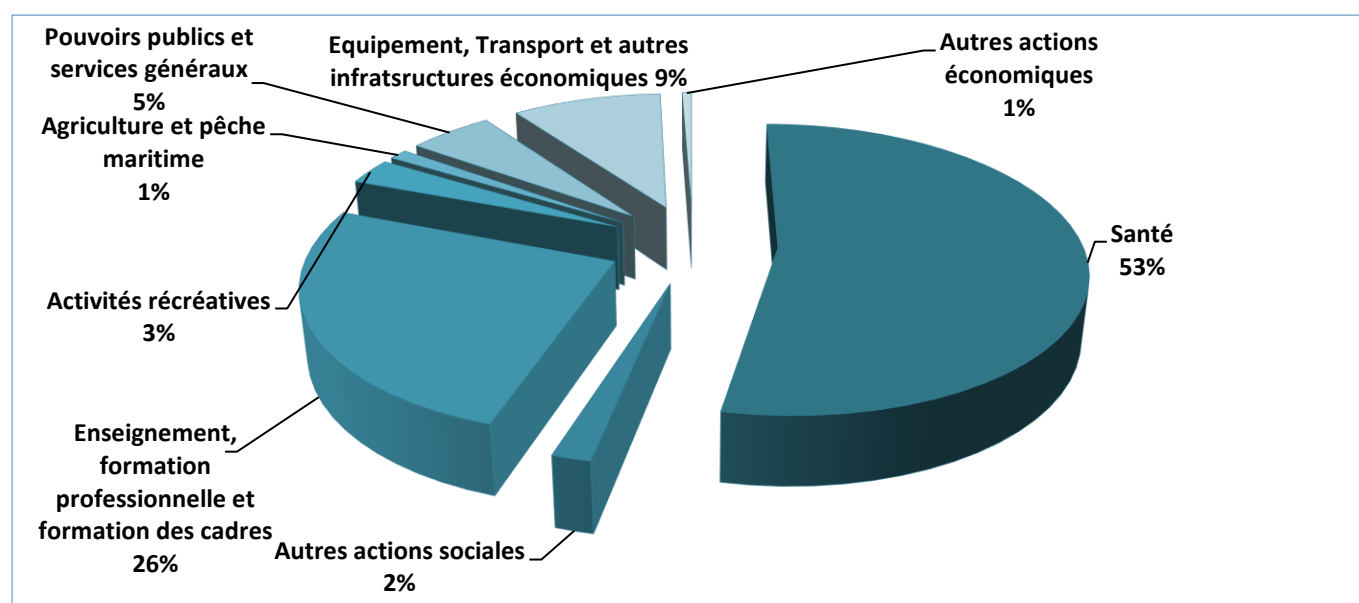
- Division du Pèlerinage (DP) ;
- Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA) ;
- Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACCS).

- **Domaine des autres actions économiques** avec 1 SEGMA, soit 0,6% des 171 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2023 :

Domaine des autres actions économiques

- SEGMA chargé de la Privatisation.

La répartition des SEGMA par domaine d'activité, illustrée dans le graphique ci-après, indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 80,7% du nombre total des SEGMA (soit 138 SEGMA sur un total de 171), notamment, le domaine de la santé (avec 91 SEGMA) et le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (avec 44 SEGMA).



Graph 2 : Répartition des SEGMA par domaine d'activité au titre de l'année 2023

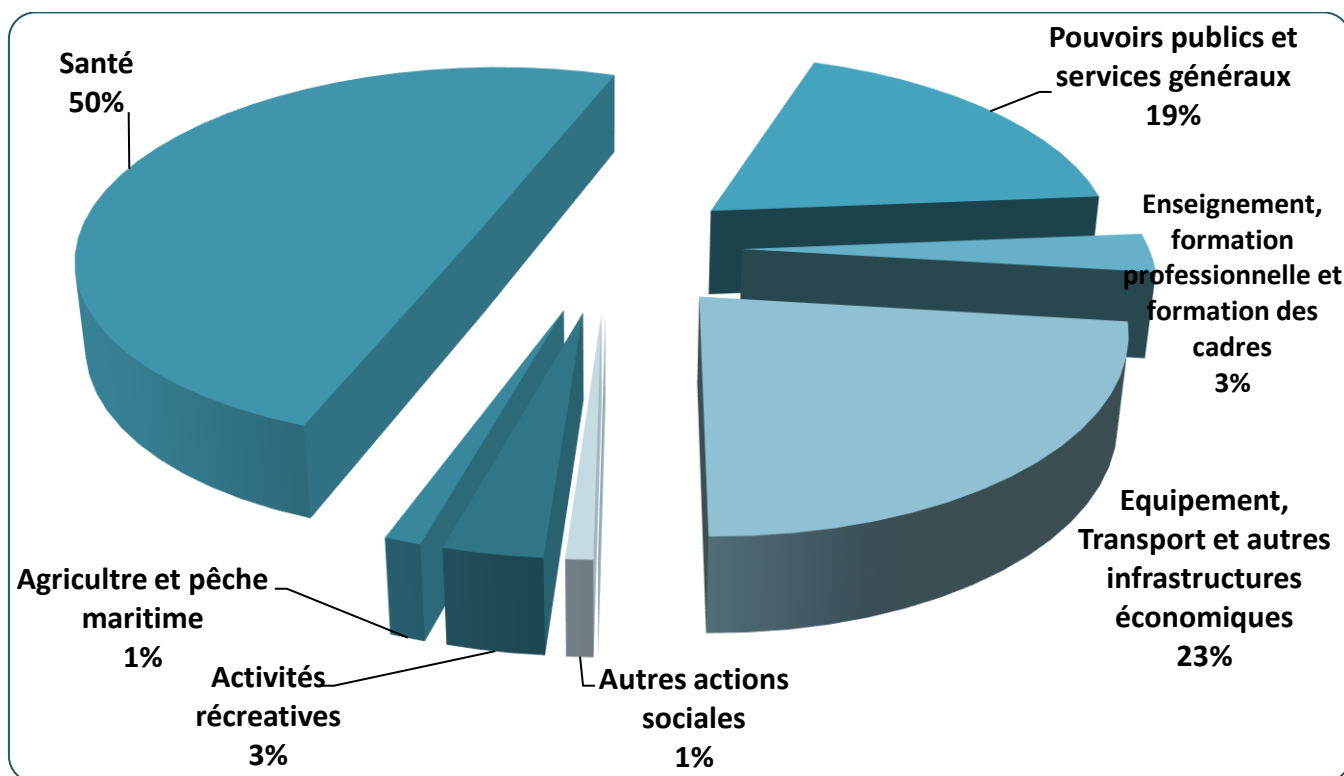
II. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2021 - 2022

L'exécution des budgets des SEGMA, au titre de l'année 2022, présente un solde positif de l'ordre de 3.152,11 MDH en fin d'année. Cet excédent est enregistré principalement par les SEGMA œuvrant dans le domaine de la santé à concurrence de 35,7%, et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine des pouvoirs publics et des services généraux et celui de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques à hauteur de 23,48% et 21,74% respectivement.

II.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations d'équilibre du budget général

Au titre de l'année 2022, le montant global des recettes² a atteint 5.719,54 MDH. Ce niveau a dépassé le montant des prévisions actualisées situé aux alentours de 5.346,39 MDH, soit un taux de réalisation de 106,98%. En effet :

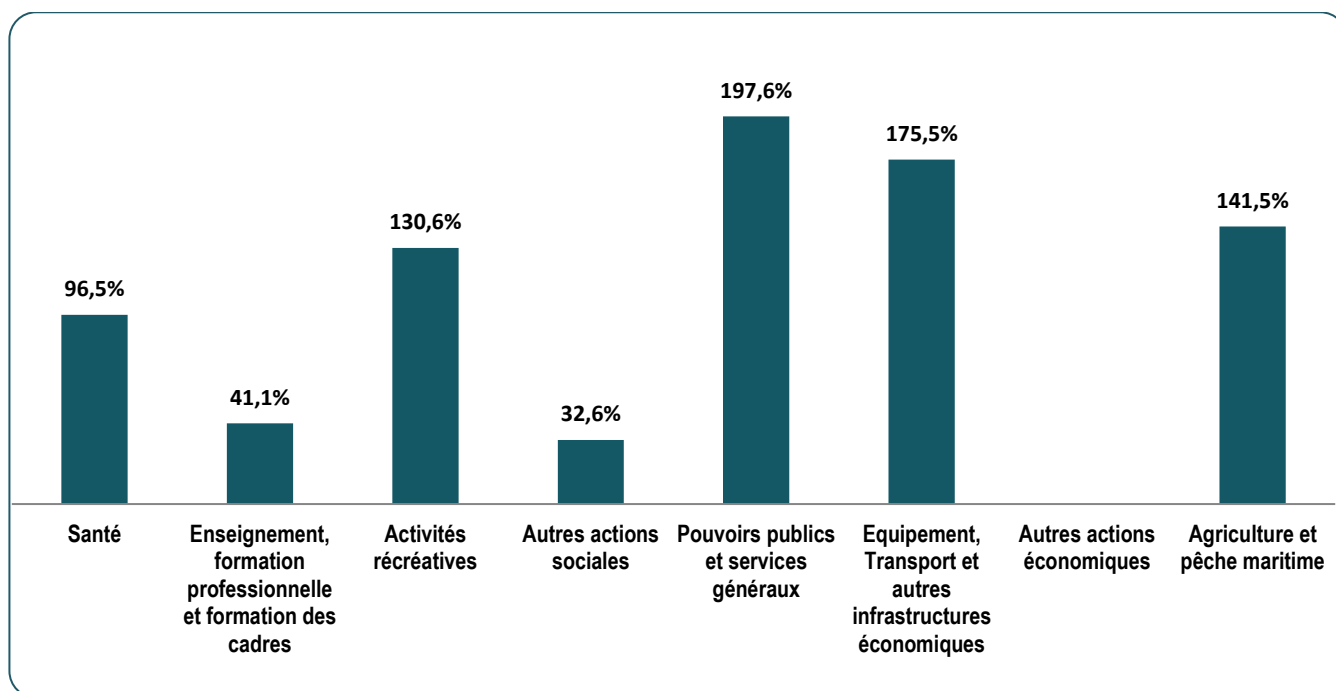
- Les recettes propres ont enregistré un montant de 1.633,12 MDH contre des prévisions actualisées de l'ordre de 1.437,93 MDH, soit un taux global de recouvrement de 113,57%. Elles sont principalement réalisées par les SEGMA œuvrant dans le secteur de la santé avec un taux de 49,78%, ainsi que par les SEGMA opérant dans le domaine de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques et dans celui des pouvoirs publics et des services généraux à hauteur de 23,31% et 18,32% respectivement.



Graphique 3 : Répartition des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2022

- Le taux de recouvrement des recettes propres ainsi que leur répartition par domaine d'activité au titre de l'année 2022, sont illustrés dans le graphique ci-après :

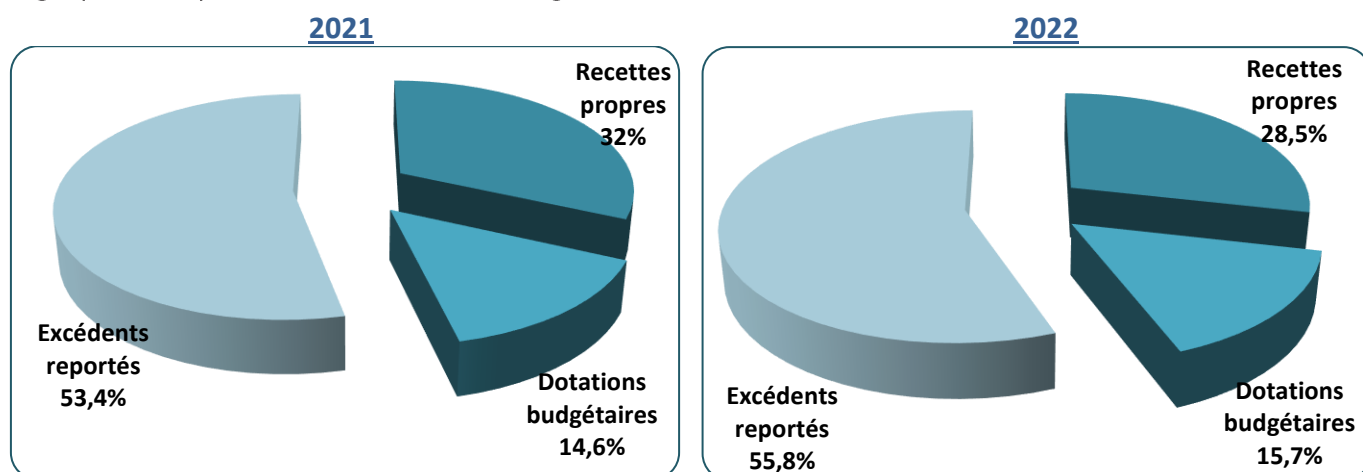
² Intégrant les excédents reportés de l'exercice précédent.



Graph 4 : Taux de recouvrement des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2022

- ▶ Les dotations d'équilibre, versées par le budget général à certains SEGMA, s'élèvent à 895,84 MDH en 2022 contre 828,73 MDH en 2021, soit une augmentation de l'ordre de 8,10% ;
- ▶ Le total des excédents d'exploitation et d'investissement à fin 2021 reporté en additionnel aux crédits de l'année 2022 se chiffre à 3.190,58 MDH, contre 3.032,17 MDH enregistré à fin 2020, soit une augmentation de l'ordre de 5,22%. Ainsi, il y a lieu de constater que les excédents représentent 55,78% des recettes des SEGMA en 2022, contre 28,55% pour les recettes propres et 15,66% pour les dotations d'équilibre du budget général.

Le graph ci-après illustre la structure globale des recettes des SEGMA en 2021 et 2022 :



Graph 5 : Structure des recettes des SEGMA en 2021 et 2022

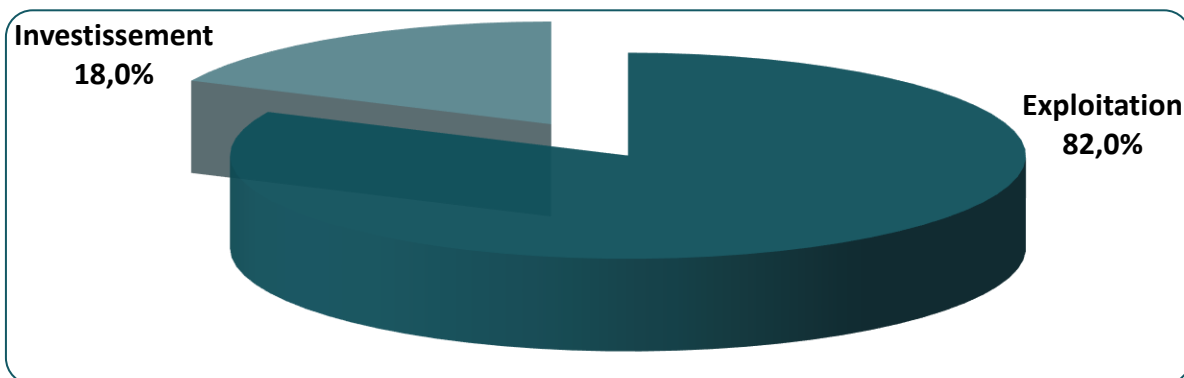
Par conséquent, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 63,61% en 2022, contre 73,83% en 2021, soit une baisse de 10,22 points qui peut être expliquée par une stagnation des recettes des SEGMA après le retour au niveau de l'avant crise de Covid-19.

II.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité

Les émissions des dépenses de l'ensemble des SEGMA s'élèvent à 2.567,43 MDH en 2022, par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 5.152,09 MDH, soit un taux d'émission global de 49,83%. Ces dépenses se répartissent, par nature, comme suit :

- ▶ Des dépenses d'exploitation émises de l'ordre de 2.104,53 MDH par rapport à des crédits ouverts de 3.765,65 MDH, soit un taux d'exécution de 55,89% ;
- ▶ Des dépenses d'investissement émises d'environ 462,90 MDH par rapport à des prévisions de l'ordre de 1.386,44 MDH, soit un taux d'exécution de 33,39%.

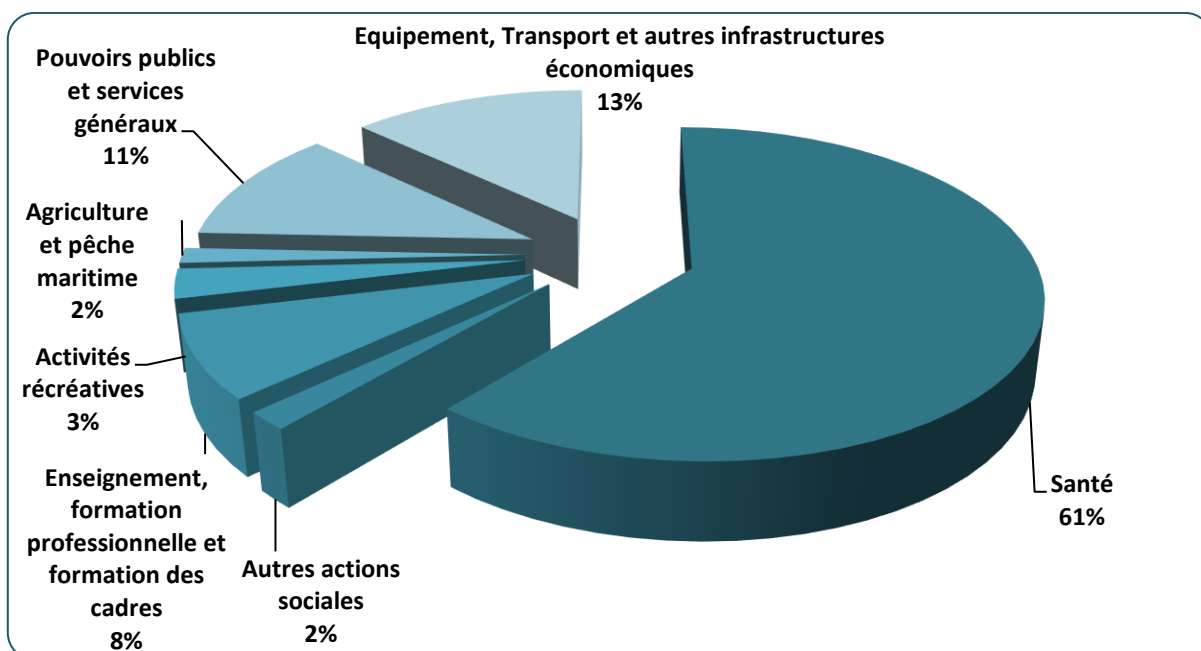
Le graphique ci-dessous montre la structure des dépenses des SEGMA émises en 2022 :



Graphie 6 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2022

Il est à signaler que ces dépenses ont été exécutées à concurrence de 67,23% par les services opérant dans le domaine des activités récréatives, et à hauteur de 60,29% et de 47,78% respectivement par ceux œuvrant dans le domaine de la santé et le domaine de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques.

Le graphique ci-après présente la ventilation, par domaine d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2022 :



Graphie 7 : Répartition par domaine d'intervention des dépenses des SEGMA exécutées au titre de l'année 2022

III. BILAN D'ACTIVITE 2022-2023 ET PLAN D'ACTION 2024

III.1. Domaine de la santé

III.1.1. Hôpitaux publics

Les principales actions réalisées par les hôpitaux publics au titre de l'année 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge hospitalière	Amélioration des conditions d'accueil, et développement des fonctions support à l'hôpital.	- Taux d'hospitalisation ;	3,89%	50,2%
		- Taux de césarienne.	15,78%	157,8%
Améliorer la gestion de la qualité au niveau des établissements de soins	Préparation des CHR au processus d'accréditation hospitalière.	- Nombre des centres hospitaliers régionaux engagés dans le processus d'accréditation.	6	100%
	Formation des équipes hospitalières sur la procédure de déclaration des événements indésirables.	- Nombre d'hôpitaux ayant déployés le système de notification des événements indésirables ; - Nombre d'établissements hospitaliers formés en sécurité des patients.	130 130	100% 100%
Développement de l'offre en Hémodialyse et amélioration de ses performances	Etude et conclusion des conventions de construction et d'équipement et appui aux centres d'Hémodialyse.	- Nombre de conventions conclues.	5 centres	71,42%
	Renforcement du partenariat secteur privé pour la résorption des listes d'attentes.	- Nombre de patients pris en charge.	159 patients	159%
	Régulation des demandes d'équipements des centres d'HD afin d'augmenter leurs capacités de prise en charge.	- Nombre de patients pris en charge ;	602 patients	120,4%

Au cours du premier semestre de l'année 2023, les hôpitaux publics ont poursuivi leurs efforts visant à accroître la productivité des services de chirurgie en augmentant le nombre de personnel médical et infirmiers spécialisés en chirurgie, ainsi qu'en renforçant les infrastructures et les équipements des salles d'opérations.

Le plan d'action de ces SEGMA au titre de l'année 2024 vise à rendre l'offre hospitalière accessible, disponible, globale et prodiguant des soins sûrs et de qualité, et remédier ainsi aux différents dysfonctionnements de l'hôpital public, à travers la réalisation des actions suivantes :

- Amélioration de l'accessibilité de l'hôpital public : cette action a pour objet d'améliorer l'accessibilité qu'elle soit géographique, financière ou culturelle, et réduire ainsi les disparités régionales en termes d'accès de tous les citoyens aux prestations des soins, et atténuer les

écarts constatés entre les soins rendus en milieu urbain et en milieu rural ;

- ▶ Amélioration de la gouvernance de l'hôpital public : cette action vise à adopter la gestion axée sur la performance en fixant des objectifs mesurables par des indicateurs de performance afin de garantir l'efficacité, l'efficacité et une meilleure rentabilité des ressources allouées ;
- ▶ Garantie de la sécurité et la qualité des soins hospitaliers : cette action vise principalement l'incitation à l'implantation du processus de qualité, la généralisation de l'utilisation des standards et normes de soins ainsi que l'obligation d'accréditation des hôpitaux ;
- ▶ Coordination de l'offre ambulatoire et l'offre hospitalière : cette action a pour objectif d'assurer la continuité et la globalité des services de soins accordés aux patients et mettre en place un système de référence et contre-référence.

III.1.2. Centres de Transfusion Sanguine et d'Hématologie

Au titre de l'année 2022, le nombre des donneurs de sang recensés au niveau des Centres de Transfusion Sanguine (CTS) et à l'extérieur dans les différents établissements a atteint 339.579 donneurs, soit une augmentation de 6,3% par rapport au chiffre réalisé en 2021 qui est de 319.219 donneurs. Cette augmentation s'explique notamment par la reprise des collectes de sang au cours du mois de ramadan. En effet, entre 2020-2021, les collectes au sein des mosquées ont été suspendues à la suite de la pandémie COVID-19. En 2022, les collectes au cours du mois de ramadan ont repris totalisant 25.123 dons à l'échelle nationale dont 14.186 au sein des mosquées.

Les principales actions réalisées lors du **premier semestre de l'année 2023** par les CTS, se présentent comme suit :

- ▶ L'ouverture d'une maison de don de sang à l'hôpital Moulay Youssef ;
- ▶ L'ouverture d'un site de prélèvement à Bab Lamrissa, qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- ▶ Un projet de certification ISO 9001 version 2015 est en cours de réalisation du Centres de Transfusion Sanguine et d'Hématologie (CNTSH) et de deux autres Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS) qui sont situés à Oujda et Marrakech ;
- ▶ L'instauration de systèmes nationaux de suivi du processus de prélèvement et des laboratoires à l'échelle nationale.

Au titre de l'année 2024, les CTS envisagent la poursuite des actions entamées durant les exercices précédents, qui s'articulent autour des axes suivants :

- ▶ L'instauration d'un nouveau cadre du système national de la transfusion sanguine ;
- ▶ L'amélioration des équipements et logistiques pour les équipes fixes et mobiles ;
- ▶ L'amélioration de la participation dans l'autosuffisance en médicaments dérivés de sang ;
- ▶ Le renforcement des capacités techniques du CNTSH et des CRTS ;
- ▶ La généralisation de l'activité de contrôle qualité au niveau de tous les CRTS ;
- ▶ La certification du CNTSH et tous les CRTS selon la norme ISO 9001 / 2015.

III.1.3. Centre National de Radioprotection

Le bilan d'activité du Centre National de Radioprotection (CNRP) au titre des années 2022, 2023³ et les prévisions pour l'exercice 2024 se présentent dans le tableau ci-après :

Actions	Réalisations 2022	Réalisations 2023 ³	Prévisions 2024
Contrôle de conformité aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles et des laboratoires d'enseignement et de recherche	108 établissements contrôlés	26 Etablissements contrôlés	220 Etablissements contrôlés
Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants	54.160 analyses	37.548 analyses	80.000 analyses
Contrôle radiologique aux frontières	9 contrôles	10 contrôles	50 contrôles
Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires	739 analyses	306 analyses	1.100 analyses
Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants	1.411 opérations	187 opérations	300 opérations
Interventions en cas d'urgence	10	En cas de nécessité	10
Formation	150	Participation des cadres du CNRP à des ateliers et des stages de formation organisés par le CNRP, l'AIEA et l'AASN (*)	100

(*) AIEA : Agence internationale de l'Energie atomique / AASN : Administration Américaine de sécurité nucléaire.

III.1.4. Institut National d'Hygiène

Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de 2023, l'Institut National d'Hygiène (INH) a centré ses travaux autour de la réalisation de plusieurs types d'analyses et de tests dans différents domaines. Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- ▶ Assurer les prestations de services et d'expertises dans le domaine de la Biologie médicale et santé environnementale ;
- ▶ Assurer l'appui technique et scientifique aux programmes de santé publique ;
- ▶ Encourager la recherche et le développement dans le domaine de la santé ;
- ▶ Assurer la veille et la surveillance épidémiologique ;
- ▶ Contribuer à la formation dans les domaines relevant de ses compétences.

En plus du développement et de l'amélioration de l'ensemble des activités présentées ci-haut, l'INH envisage d'assurer au titre de l'année 2024 l'appui au programme de santé dans le domaine d'entomologie et de la mycologie, ainsi que la mise en place de nouvelles prestations dans le domaine d'anatomo-pathologie.

III.1.5. Direction du Médicament et de la Pharmacie

Les réalisations de la Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023 se résument dans le tableau ci-après :

³ Premier semestre 2023.

Objectifs	Principales actions réalisées	Taux de réalisation
Création de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé	Mise dans le circuit d'approbation des textes réglementaires de création de l'Agence des Médicaments et des Produits de Santé.	100%
Elaboration de la nouvelle édition de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN)	Organisation d'ateliers avec les partenaires nationaux en vue de : -L'évaluation de la PPN 2015-2020 et la formulation des recommandations et des propositions pour la PPN 2021-2025 -La discussion des indicateurs de suivi, la validation et l'adoption finale de la nouvelle édition de la PPN 2021-2025	100%
Formation du personnel du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments en matière de contrôle qualité des médicaments dans le cadre de son partenariat avec l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR)	Norme ISO 22716 v 2012 Cosmétiques : linges directrices relatives aux bonnes pratiques de fabrication	80%
Renforcement du contrôle qualité des vaccins et des dérivés de sang	- Achat du matériel, réactifs et fongibles nécessaires ; - Achat d'un appareil de contrôle qualité des médicaments et des dérivés.	100%
Information du public sur les médicaments enregistrés au Maroc	Publication et mise à jour de la liste des médicaments enregistrés au Maroc sur le site web de la direction.	100%
Fixation du prix des médicaments et publication au BO	- Evaluation de tous les dossiers conformes ; - Accélération de la publication au BO des prix des nouveaux médicaments.	74% 62,5%
Elaboration du cadre législatif et réglementaire de la loi des compléments alimentaires	- Finalisation du projet de loi en collaboration avec la Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC) et le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) ; - Publication de la loi au BO.	100%
Renforcement du contrôle du secteur pharmaceutique	Inspection des : - Etablissements pharmaceutiques industriels ; - Etablissements Pharmaceutiques Grossistes (EPGR) ; - Pharmacies et dépôts des médicaments ; - Etablissements pharmaceutiques vétérinaires/ Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) ; - Etablissements des dispositifs médicaux ; - Réserves des médicaments dans les cliniques.	42 % 100 % 100 % 56 % 32 % 60 %
Mise en marche du nouveau laboratoire de microbiologie	Achèvement des travaux de préparation du nouveau laboratoire.	99%
Lutte contre le circuit illicite des médicaments et des produits de santé	- Collaboration avec le parquet dans le cadre de la lutte contre le circuit illicite des médicaments et des produits de santé ; - Collaboration avec les services de la douane.	100%

Au titre de l'année 2024, la DMP envisage la poursuite des actions entamées durant les exercices précédents, qui s'articulent autour des axes suivants :

- ▶ La poursuite de la mise en place de l'Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de la Santé, à travers la mise en place d'un plan de transition incluant les niveaux financiers, juridiques, patrimonial, logistique, ainsi que la préparation des textes juridiques et du nouvel organigramme et des statuts en concertation avec les instances concernées ;
- ▶ L'accélération du processus de dématérialisation des procédures, à travers la dématérialisation des procédures de réception et délivrance des autorisations et certificats, et l'instauration d'un système de gestion de l'information du laboratoire ;
- ▶ Le renforcement du cadre légal et législatif du secteur pharmaceutique, et la révision des textes relatifs aux substances vénéneuses ;
- ▶ L'encouragement de la fabrication locale des produits de santé ;
- ▶ Le renforcement du contrôle du secteur de la pharmacie et des produits de santé, en particulier, à travers l'élargissement des missions d'inspection à tout le territoire national, tout en dotant le service dédié à l'inspection des moyens humains et logistiques nécessaires ;
- ▶ La régionalisation de l'activité de l'inspection des officines par le biais de la formation des pharmaciens inspecteurs régionaux dans le domaine de l'inspection des officines, et la coordination des missions d'inspection des officines au niveau des régions.

III.1.6. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires

Au titre de l'exercice 2022, les principales actions réalisées par les sept hôpitaux militaires et les deux centres médico- chirurgicaux militaires se présentent comme suit :

- ▶ L'approvisionnement permanent des hôpitaux en produits pharmaceutiques consommables, fongibles et réactifs et en produits biologiques et chimiques, conformément aux besoins identifiés par les services médico-hospitaliers et médicotechniques ;
- ▶ La réalisation des opérations d'entretien, de réparation du matériel et de maintenance des installations techniques ;
- ▶ La modernisation et la rénovation des plateaux médicotechniques et des blocs opératoires pour l'amélioration de la prise en charge des patients, à travers l'acquisition de matériaux pour les spécialités nouvellement mises en place, et le remplacement du matériel présentant des performances limitées ;
- ▶ L'amélioration des conditions d'accueil et de bien-être des malades et du personnel à travers l'acquisition de moyens de transport, l'aménagement des salles de consultation, des aires d'attente et des espaces verts ainsi que l'entretien des locaux et des chambres ;
- ▶ Le raffermisssement des plateaux informatiques et techniques en les dotant d'équipements et des logiciels nécessaires.

Par ailleurs, l'élaboration du plan d'action au titre de l'année 2023 a été effectuée dans un souci d'une large efficacité en prenant en considération les orientations stratégiques des hôpitaux et centres médico chirurgicaux avec l'adoption d'une approche participative et d'un esprit d'initiative dans le but de préserver les acquis encaissés. A ce titre, ces centres et hôpitaux visent à mettre en concordance les échéances exigées et préétablies avec

l'avancement des principaux projets inscrit dans le programme 2023, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement suffisant en médicaments, consommables, fluides médicaux et produits biologiques et chimiques, l'élargissement de la population des bénéficiaires des services des hôpitaux militaires, l'amélioration du cadre de travail du personnel et de prise en charge des malades et la modernisation et l'équipement des hôpitaux par l'acquisition du matériel médicotechnique et médico-hospitalier. Cela, tout en veillant à l'amélioration de la qualité des prestations et de la performance d'accueil et d'hébergement, de la sécurité et de l'activité hospitalière ainsi qu'à la digitalisation des services et l'entretien des locaux.

En termes de plan d'action 2024, les hôpitaux et centres médico chirurgicaux cherchent à maîtriser et rationaliser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services et prestations rendus aux patients. Cette approche, à la fois concrète et méthodique, vise à encourager l'esprit d'efficacité et de rendement, et à initier le passage vers une logique de résultats axée sur la performance. Cette vision stratégique sera traduite en différents projets, déclinés en actions réalisables permettant d'assurer la continuité dans la modernisation et la rénovation des infrastructures et matériaux, de garantir le bon fonctionnement des équipements médicotechniques et techniques existants, et de renforcer le soutien administratif et logistique devant accompagner la production d'une prestation médicale de qualité.

III.2. Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

III.2.1. SEGMA relevant du département du Tourisme

Les SEGMA relevant du département du Tourisme sont au nombre de deux Instituts Spécialisés de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique (ISTAHT), l'Institut Supérieur International du Tourisme (ISIT), et le Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique (CQPHT) de Touarga-Rabat. Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de 2023, les principales actions réalisées par ces services sont les suivantes :

- ▶ L'avancement dans le projet de repositionnement de l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tanger, à travers la mise à niveau de ses infrastructures, le renforcement de l'équipe pédagogique, la mise à niveau du parc informatique et la digitalisation de la formation à travers la généralisation du cursus « e-learning » ;
- ▶ L'achèvement, dans le cadre du fonds "charaka", des travaux de construction pour améliorer la qualité des infrastructures de l'ISTAHT de Ouarzazate, ainsi que la poursuite des travaux de construction du projet de repositionnement de l'ISTAHT de Tanger ;
- ▶ La réalisation d'actions de sensibilisation du personnel sur la préservation des ressources et de l'environnement ;
- ▶ L'organisation et la participation des ISTAHT aux manifestations professionnelles (concours, forums et événements organisés dans le cadre de la promotion du dispositif de formation) et leur implication dans des activités communautaires ;
- ▶ L'adaptation de l'offre de formation aux capacités des SEGMA en veillant à l'élaboration de la carte prévisionnelle de formation de l'année 2022-2023 ;
- ▶ Le renforcement des partenariats internationaux en vue d'assurer un meilleur échange

d'expertise dans le domaine de la formation hôtelière et touristique ;

- ▶ Le lancement du concours du meilleur apprenti artisan au Maroc.

Le plan d'action de ces SEGMA au titre de l'année 2024 prévoit la réalisation des actions suivantes :

- ▶ La poursuite de la couverture des trois niveaux de formation des jeunes : formation résidentielle professionnelle, formation par apprentissage et formation supérieure ;
- ▶ La mise à niveau de la filière « Gastronomie Marocaine » au niveau du CQPHT de Touarga-Rabat ;
- ▶ La mise en place d'un système d'information permettant la consolidation, le traitement et l'analyse des données statistiques des EFHT, la veille et la gestion de l'ensemble de leurs projets ;
- ▶ La poursuite de la réalisation du projet de la réorganisation des ISTAHT d'Ouarzazate et de Tanger ;
- ▶ La digitalisation des archives des EFHT transférés à l'Education Nationale, notamment, à travers la mise en place d'une solution logiciel au niveau de l'ISTAHT de Ouarzazate ;
- ▶ Le renforcement des partenariats internationaux afin d'échanger l'expertise dans le domaine de la formation hôtelière et touristique ;
- ▶ L'adaptation de l'offre de formation aux capacités des SEGMA en veillant à l'élaboration de la carte prévisionnelle de formation de l'année 2024-2025.

III.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat

Le bilan des réalisations des six Instituts Spécialisés des Arts Traditionnels (ISAT) au titre de l'année 2022 se présente comme suit :

Etablissement de formation	Actions réalisées	Indicateurs de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Marrakech	Formation initiale des jeunes	Effectif des inscrits	86	72%
	Organisation des sessions de formation continue des artisans	Nombre de bénéficiaires	35	100%
	Formation des stagiaires dans le domaine de l'éducation financière	Modules de formation réalisés	-	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Fès	Formation initiale des jeunes	Effectif des inscrits	469	89%
	Élaboration des plans de formation selon l'approche compétence	Plans de formation élaborés	-	100%
	Formation des stagiaires dans le domaine de l'éducation financière	Modules de formation réalisés	-	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels d'Ouarzazate	Formation initiale des jeunes	Effectif des inscrits	83	69%
	Implantation du programme de gestionnaire d'unité de production en menuiserie d'art	Plans de formation élaborés	-	100%
	Organisation des sessions de formation continue des artisans	Nombre de bénéficiaires	285	100%
	Formation des stagiaires dans le domaine de l'éducation financière	Modules de formation réalisés	-	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels d'Inezgane	Formation initiale des jeunes	Effectif des inscrits	262	84%
	Formation des stagiaires dans le domaine de l'éducation financière	Modules de formation réalisés	-	100%

Etablissement de formation	Actions réalisées	Indicateurs de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Meknès	Formation initiale des jeunes	Effectif des inscrits	142	65%
	Élaboration des plans de formation selon l'approche compétence	Plans de formation élaborés	-	100%
	Organisation des sessions de formation continue des artisans	Nombre de bénéficiaires	27	100%
	Formation des stagiaires dans le domaine de l'éducation financière	Modules de formation réalisés	-	100%
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Rabat	Formation initiale des jeunes	Effectif des inscrits	14	47%
	Organisation des sessions de formation continue des artisans	Nombre de bénéficiaires	889	100%
	Validation des acquis de l'expérience professionnelle des artisans	Nombre de bénéficiaires	394	100%
	Formation des stagiaires dans le domaine de l'éducation financière	Modules de formation réalisés	-	100%

Au cours du premier semestre de l'année 2023, le plan d'action des ISAT est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etablissement de formation	Plan d'action au titre de l'année 2023	Actions réalisées ou en cours de réalisation
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Marrakech	Formation initiale des jeunes	Inscription de 172 jeunes dont 72 en mode résidentiel et 100 en mode apprentissage sur une prévision de 200 inscrits
	Organisation de sessions de formation continue des artisans	Formation de 40 artisans formateurs mauritaniens dans le métier de la poterie dans le cadre de partenariat, et 800 artisans dans les métiers d'artisanat en partenariat avec la Fondation Mohammed V de Solidarité et la Chambre d'Artisanat
	Validation des acquis professionnels des artisans	Certification de 100 artisans dans les métiers de menuiserie d'art, de la couture traditionnelle, et de l'installation des chauffe eau à gaz
	Programme de l'éducation financière	Réalisation de 50% des modules pour les stagiaires de la 1 ^{ère} année et de 100% pour les stagiaires de la 2 ^{ème} année
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Fès	Formation initiale des jeunes	Inscription effective de 412 jeunes, dont 12 en mode résidentiel et 400 en mode apprentissage, sur une prévision de 475 inscrits
	Organisation de sessions de formation continue des artisans	Formation de 60 artisans dans les métiers d'artisanat en partenariat avec la Fondation Mohamed V pour la Solidarité
	Validation des acquis professionnels des artisans	Certification de 50 artisans dans les métiers d'artisanat
	Programme de l'éducation financière	Réalisation de 50% de modules pour les stagiaires de la 1 ^{ère} année et de 100% pour les stagiaires de la 2 ^{ème} année
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels d'Ouarzazate	Formation initiale des jeunes	Inscription de 557 jeunes dont 97 en mode résidentiel et 460 en mode apprentissage sur 580 inscrits prévus
	Organisation de sessions de formation continue des artisans	Formation de 700 artisanes dans les métiers du tissage et de la couture en partenariat avec la Chambre d'Artisanat
	Validation des acquis professionnels des artisans	Certification de 151 artisans et artisanes dans les métiers de Ferronnerie d'art et Tapis
	Programme de l'éducation financière	Réalisation de 50% de modules pour les stagiaires de la 1 ^{ère} année et de 100% pour les stagiaires de la 2 ^{ème} année
Institut Spécialisé	Formation initiale des	Inscription de 379 jeunes dont 219 en mode résidentiel et

Etablissement de formation	Plan d'action au titre de l'année 2023	Actions réalisées ou en cours de réalisation
des Arts Traditionnels d'Inezgane	jeunes	160 en mode apprentissage sur 400 inscrits prévus
	Organisation de sessions de formation continue des artisans	Formation de 400 artisans dans les métiers d'artisanat en partenariat avec la Chambre d'Artisanat.
	Validation des acquis professionnels des artisans	Certification de 100 artisans et artisanes dans les métiers d'artisanat
	Programme de l'éducation financière	Réalisation de 50% de modules pour les stagiaires de la 1 ^{ère} année et de 100% pour les stagiaires de la 2 ^{ème} année
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Meknès	Formation initiale des jeunes	Inscription de 167 jeunes dont 47 en mode résidentiel et 120 en mode apprentissage sur 240 inscrits prévus
	Amélioration de la qualité de formation	Élaboration des plans des modules de formation selon l'approche par compétences et implantation de 50% des plans de modules du programme Damasquinerie
	Validation des acquis professionnels des artisans	Certification de 50 artisans et artisanes dans les métiers d'artisanat
	Programme de l'éducation financière	Réalisation de 50% de modules pour les stagiaires de la 1 ^{ère} année et de 100% pour les stagiaires de la 2 ^{ème} année
Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Rabat	Formation initiale des jeunes	Inscription de 132 jeunes dont 22 stagiaires au mode résidentiel et 110 apprentis sur 140 inscrits prévus
	Organisation de sessions de formation continue pour les artisans	Formation de 400 artisans dans les métiers d'artisanat en partenariat avec la Fondation Mohamed V pour la Solidarité et la Chambre d'Artisanat
	Validation des acquis professionnels des artisans	Certification de 461 artisans et artisanes dans les métiers d'artisanat
	Programme de l'éducation financière	Réalisation de 50% de modules pour les stagiaires de la 1 ^{ère} année et de 100% pour les stagiaires de la 2 ^{ème} année

Concernant les actions prévues pour l'année 2024, elles se présentent comme suit :

- ▶ Satisfaire les besoins du secteur de l'artisanat en main d'œuvre qualifiée ;
- ▶ Organiser des sessions de formation continue au profit des artisans dans les techniques de production et de commercialisation, en partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité ;
- ▶ Améliorer la qualité de la formation à travers une certification des artisans dans les métiers d'artisanat de production, de menuiserie, de la couture traditionnelle et de l'installation des chauffe eau à gaz ;
- ▶ Poursuivre la formation des stagiaires et des artisans dans le domaine de l'éducation financière.

III.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'agriculture

Au titre de l'année 2022, les instituts et les écoles de formation relevant du secteur de l'agriculture ont assuré des programmes de formation, dont les réalisations et les indicateurs y afférents sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Etablissement	Type de formation	Effectif formé		
		Estimation	Réalisation	Taux de réalisation
Service des Lycées Agricoles	Par apprentissage	5.862	5.679	97%
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage (IRTSE) de Fouarat	Techniciens spécialisés	85	48	56%
	Ouvriers qualifiés	20	14	70%
	Apprentis	60	46	77%
Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITSMAER) de Bouknadel	Techniciens	48	48	100%
	Techniciens spécialisés	152	150	98%
	Apprentis	88	83	94%
L'Ecole d'Agriculture de Témara	Techniciens spécialisés	40	36	90%
	Baccalauréat professionnel Agricole	20	16	80%
Institut Technique Agricole (ITA) de Tiflet	Techniciens	30	22	73%
	Ouvriers qualifiés	30	24	80%
	Apprentis	30	35	117%
ITA de Sahel Boutaher	Techniciens	60	43	72%
	apprentissage	160	156	97%
Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs de Salé	Ingénieurs	34	34	100%

Concernant le premier semestre de l'année 2023, l'état d'avancement de l'exécution du programme d'action par institut et école se présente comme suit :

Etablissement	Type de formation	Effectif formé		
		Estimation	Réalisation	Taux de réalisation
Service des Lycées Agricoles	Par apprentissage	7.160	4.070	57%
IRTSE de Fouarat	Techniciens spécialisés	90	58	64%
	Ouvriers qualifiés	20	15	75%
ITSMAER de Bouknadel	Techniciens spécialisés	178	164	92%
	Techniciens	18	18	100%
	apprentis	80	26	32%
L'Ecole d'Agriculture de Témara	Techniciens spécialisés	94	79	84%
	Baccalauréat professionnel Agricole	40	32	80%
ITA de Chaouia	Ouvriers qualifiés	30	17	57%
ITA de Tiflet	Techniciens	60	52	87%
	Ouvriers qualifiés	60	44	74%
	apprentis	60	26	44%
ITA de Sahel Boutaher	Techniciens spécialisés	30	28	93%
	Techniciens	60	43	72%
	apprentis	160	170	106%
Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs de Salé	Ingénieurs	31	31	100%

En plus de la poursuite des actions de formation, les actions prévues par ces instituts et écoles au titre de l'année 2024 s'articuleront principalement autour des axes suivants :

- La poursuite de la construction du centre de Guercif, le lancement des études pour la construction d'un nouveau centre à Boudnib et l'extension de la capacité d'accueil et l'équipement de quatre Établissements de Formation Professionnelle Agricole (EFPA)

relevant du service des Lycées Agricoles ;

- ▶ La construction et l'équipement d'un amphithéâtre de 260 places au niveau de l'Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural (ITSMAER) de Bouknadel ;
- ▶ L'entretien des bâtiments pédagogiques, l'aménagement et la réparation des bâtiments administratifs et des espaces verts, la construction des salles de classe et des sanitaires ainsi que la maintenance des installations électriques ;
- ▶ L'acquisition du matériel nécessaire pour le bon fonctionnement des instituts.

III.2.4. Instituts et centres de qualification dans le domaine de la pêche maritime

Au cours de l'année 2022 et jusqu'au premier semestre de l'année 2023, les principales actions réalisées par les Instituts de Technologie de la Pêche Maritime (ITPM) d'Al Hoceïma, de Safi, de Tan-Tan, de Larache et de Laâyoune et par l'Institut Supérieur de la Pêche Maritime (ISPM) d'Agadir sont récapitulées comme suit :

- ▶ L'amélioration de la qualité de la formation assurée par les ITPM suite, notamment, au renforcement de la formation des techniciens en filière mécanique et capitaine de pêche, ainsi que la formation des nouveaux marins de la pêche artisanale en sécurité maritime et dans le domaine de création et de gestion des coopératives de pêche ;
- ▶ Le renforcement des compétences pratiques des lauréats de la filière mécanique pour faciliter leur intégration au marché du travail ;
- ▶ L'organisation des formations continues dans les techniques de sécurité et sauvetage ;
- ▶ La qualification de la main d'œuvre pour le secteur de la pêche côtière ;
- ▶ La sensibilisation des marins pêcheurs en matière de sécurité maritime, de la préservation des ressources halieutiques, de création et de gestion des coopératives de pêche, de manipulation des instruments de navigation à bord des barques ;
- ▶ La diversification des formations dispensées à travers l'introduction des formations sur la plongée de loisir et la plongée professionnelle, tout en tenant compte de l'approche genre dans les offres de formation ;
- ▶ L'acquisition d'un simulateur de conception et de simulation des engins de pêche dans le but de renforcer les compétences pratiques des lauréats ;
- ▶ L'amélioration du niveau d'hébergement des élèves aux instituts ;
- ▶ La mise à niveau des structures d'accueils des étudiants en assurant l'entretien des blocs sanitaires des internats, des cuisines et des blocs pédagogiques.

Pour l'année 2024, en plus des formations dispensées par les Instituts, les actions programmées par ces SEGMA portent principalement sur :

- ▶ L'organisation des cycles de formation sur la sécurité maritime au profit des nouveaux inscrits marins ;
- ▶ La qualification de la main d'œuvre pour le secteur de la pêche côtière ;
- ▶ La poursuite de l'organisation des campagnes de sensibilisation au profit des marins pêcheurs ;

- ▶ La mise à niveau des instituts à travers l'acquisition du matériel didactique et pédagogique et l'entretien et la réparation du Navire Ecole ;
- ▶ L'acquisition d'un simulateur machine, d'un simulateur de navigation-aquaculture et des instruments nautiques ;
- ▶ Le développement de conventions de partenariat avec des organismes nationaux et étrangers ;
- ▶ L'aménagement des salles de formation et l'entretien des locaux des Instituts.

Par ailleurs, il est à noter que l'**Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM)** de Casablanca a veillé au titre de l'année **2022** et du **premier semestre de 2023**, à l'amélioration des formations dispensées, notamment à travers :

- ▶ L'amélioration de la qualité de la formation à travers la mise en place de deux comités, au niveau de l'institut, spécialisés dans la révision et la mise à jour des programmes de formation en fonction des nouveautés des conventions internationales ;
- ▶ L'organisation des sessions de formation au profit des cadres et des étudiants de l'Académie Maritime de Nouadhibou-Mauritanie et des gens de mer ;
- ▶ La modernisation des équipements et des infrastructures ;
- ▶ La modernisation de l'administration à travers l'adaptation de certains textes juridiques en veillant à leur mise en œuvre.

Au titre de l'année **2024**, l'ISEM prévoit une remise à niveau pédagogique de ses futurs lauréats moyennant :

- ▶ Le développement des domaines de partenariat et de coopération ;
- ▶ La rénovation du laboratoire de langues et l'équipement des départements avec du matériel didactique ;
- ▶ La mise à jour du simulateur GMDSS et Passerelle ;
- ▶ La diversification des domaines de la formation à travers l'intégration de nouvelles filières au sein de l'Institut ;
- ▶ La poursuite de la formation des cadres et des marins des compagnies maritimes ;
- ▶ Le recrutement de 4 professeurs et 5 techniciens ;
- ▶ L'organisation des cycles de formation au profit du personnel de l'Institut au sujet de la communication ;
- ▶ L'encouragement de l'adoption du système qualité chez les cadres pédagogiques et administratifs.

III.2.5. Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines

Les SEGMA chargés de la formation dans le domaine de l'énergie et des mines sont au nombre de deux, à savoir l'**Institut des Mines de Marrakech** et l'**Institut des Mines de Touissit à Oujda**.

Les principales actions entreprises par ces deux SEGMA durant l'année **2022** et du **premier semestre de 2023**, portent essentiellement sur l'amélioration des prestations rendues aux étudiants, notamment l'entretien des bâtiments et l'amélioration de la qualité de séjour des étudiants internes, l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers l'acquisition

d'équipements technico-pédagogiques et du matériel informatique et des logiciels, l'équipement des salles de classe et des ateliers, le recrutement de formateurs permanents et vacataires afin d'augmenter la capacité d'accueil, ainsi que la formation continue du corps pédagogique en vue de renforcer leurs capacités et leurs compétences.

Les actions prévues par ces deux instituts au titre de l'année **2024**, s'articulent autour de l'augmentation de la capacité d'accueil, par le biais du renouvellement et du renforcement des équipements et des matériels didactiques et la diversification des spécialités de formation, l'aménagement et l'entretien de plusieurs locaux, la rénovation du réseau électrique et de l'eau potable ainsi que l'utilisation de l'eau de forage pour les sanitaires en vue de rationaliser les dépenses en eau et en électricité.

III.2.6. Services de formation du personnel et des cadres de l'administration

Ces services, au nombre de sept, ont pour mission principale la conception et la mise en œuvre des actions de formation du personnel et des cadres relevant des départements de tutelle.

Au cours de l'année **2022**, la **Division des Stratégies de Formation (DSF)** relevant du département chargé de l'éducation nationale a réalisé 713 jours de formation en 198 opérations, au titre desquelles ont participé plus de 18.506 stagiaires, dont plus de 16.890 ont bénéficié du service d'hébergement.

Au titre de l'année **2023 (jusqu'au 21 juin 2023)**, la DSF a réalisé 243 jours de formation en 81 opérations et a accueilli plus de 4.284 stagiaires dont 4.283 ont bénéficié du service d'hébergement.

Ainsi, dans un souci de promouvoir les conditions d'accueil et de travail des bénéficiaires de ses services, la DSF a réalisé au titre de l'année **2022** et du **premier semestre de 2023** plusieurs actions, il s'agit notamment de la poursuite de l'exécution des marchés de nettoyage et de gardiennage, l'exécution d'une convention de droit commun entre la DSF et le Ministère de tutelle, et de contrats de droit commun avec les traiteurs pour assurer la restauration, la poursuite de l'entretien des espaces verts, ainsi que l'acquisition d'ordinateurs et de toners pour imprimantes.

En plus de la poursuite des actions de formation, les actions prévues par ce SEGMA au titre de l'année **2024** s'articuleront principalement autour des axes suivants :

- ▶ L'élaboration, le lancement et l'exécution du marché d'extension du CFRN (Hébergement et salles de formation) ;
- ▶ La poursuite de l'exécution des marchés de nettoyage et de gardiennage ;
- ▶ La conclusion d'une convention de droit commun entre la DSF et le Ministère de tutelle concernant la restauration ;
- ▶ L'acquisition de climatiseurs.

En ce qui concerne la **Direction du Développement des Compétences et de la Transformation Digitale (DDCTD)** relevant du Ministère de l'Intérieur, les réalisations au titre de l'année **2022** étaient centrées autour de l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des ressources humaines pour une meilleure gouvernance des affaires locales. Ces actions se résument dans le tableau suivant :

Action	Indicateur de suivi	Réalisations
Organisation de journées et de rencontres de sensibilisation dans le cadre de l'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration, la réalisation et le suivi de leurs schémas directeurs de formation	Nombre de journées de formation	15.650
Organisation de séminaires thématiques, de sessions de formation et de cycles de perfectionnement et d'intégration en réponse aux besoins et demandes exprimées par les collectivités territoriales en matière de formation	Nombre de jours/hommes	35.000
Organisation de trois cycles de formation des techniciens spécialisés dans les domaines des finances locales, espaces verts et développement durable, et génie civil : travaux des collectivités territoriales.	Effectif des stagiaires formés	800

Au titre des exercices 2023 et 2024, les actions programmées s'inscrivent dans la continuité de la réadaptation aussi bien des offres de formation que des modalités d'accompagnement et de conseil au service des collectivités territoriales. A ce niveau, la DDCTD prévoit :

- ▶ L'accompagnement des conseils élus des collectivités territoriales, notamment, en ce qui concerne le volet relatif au renforcement des compétences ;
- ▶ Le renforcement des compétences des cadres moyens des collectivités territoriales à travers des formations diplômantes ;
- ▶ L'accompagnement des collectivités territoriales en matière d'intégration de l'approche genre dans la gouvernance territoriale.

En ce qui concerne la **Division Administrative (DA)** sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), elle a réalisé un ensemble d'actions au titre de l'année 2022 et du **premier semestre de 2023**, portant notamment sur :

- ▶ La poursuite de la mise en œuvre du plan de formation dont l'objectif est le renforcement des compétences du personnel du MEF ainsi que ceux de ses partenaires ;
- ▶ La réalisation de 9 cycles de formation sous le thème « Ressources humaines et développement des compétences », qui comprennent 24 modules à destination des cadres et responsables du ministère, ainsi que la mise en place d'un programme de formation sur mesure au profit des Top Managers régionaux du MEF en partenariat avec l'Université Al Akhawayn de Ifrane ;
- ▶ La réalisation des programmes de formation et des visites d'étude dans le cadre des conventions de partenariat singées avec plusieurs gouvernements, notamment la république islamique de Mauritanie, république démocratique du Congo et l'Etat de Libye.

Par ailleurs, le programme d'action de la DA pour l'année 2024 prévoit la poursuite de la mise en œuvre des actions prioritaires, notamment celles relatives à la réalisation des cycles de formation du personnel du MEF et de ses partenaires inscrits au titre des marchés-cadre reconduits, ainsi que la consolidation de la coopération avec les Instituts de formation à l'échelle nationale et internationale.

D'un autre côté, le bilan des réalisations de l'**Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier** rattaché au département de l'équipement, au titre de l'année 2022, a porté sur :

- ▶ La formation de 244 conducteurs d'engins des travaux publics relevant des collectivités territoriales et des entreprises privées pour le renforcement de leurs compétences en termes de maintenance routière ;
- ▶ L'exécution de la convention conclue avec la Direction des Routes, à travers la formation et la qualification de 25 techniciens et 44 adjoints techniques ;
- ▶ Le développement des activités du marketing pour mieux faire connaître l'institut auprès des différents organismes publics et privés ;
- ▶ La formation et la qualification des techniciens et des adjoints techniques de la Direction des Routes dans le cadre de la convention conclue avec ladite Direction ;
- ▶ La mise en œuvre de la convention signée avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale ;
- ▶ L'amélioration de la gestion du parc engins et véhicules de l'institut.

Le programme d'action de cet Institut pour l'année 2024 vise en particulier la poursuite des actions de formation des conducteurs d'engins des travaux publics et des techniciens de la maintenance routière, au profit des collectivités territoriales et des sociétés privées, la poursuite du développement des activités du marketing pour mieux faire connaître l'institut auprès des différents organismes, l'amélioration de la gestion du parc des engins de travaux publics et des véhicules appartenant au service, ainsi que le développement des actions de formation continue dans le cadre des conventions de partenariat national et international, en particulier avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale.

Par ailleurs, les principaux projets menés par le **Service de la Formation Continue (SFC)** relevant également du département de l'équipement, au titre de l'année 2022 et du **premier semestre de 2023**, portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité des services offerts aux clients du Centre d'Accueil et de Conférence (CAC), ainsi que l'aménagement des espaces verts et l'entretien des locaux.

Au titre de l'année 2024, le service prévoit l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux clients du Centre à travers l'acquisition d'un nouveau groupe électrogène et l'entretien de ses espaces verts, la maintenance des équipements ainsi que la promotion des conditions d'accueil et du gardiennage au niveau du Centre.

Quant à l'activité de l'**Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP)**, elle a été caractérisée par l'organisation du concours d'accès à la formation initiale. Ainsi, 150 candidats ont été admis pour la promotion 2022-2024 du cycle de spécialisation en santé publique et en management de la santé pour les 4 filières ouvertes : Management hospitalier, santé de famille et santé communautaire, épidémiologie de santé publique et gestion des programmes sanitaires. Dans ce cadre, l'Ecole a procédé à la consolidation du « e-learning » tant pour le volet pédagogique que technique, à travers une digitalisation des ressources documentaires et une gestion des cours en ligne via l'application « Moodle ». Dans le même sillage, une formation du corps enseignant a été assurée.

Par ailleurs, plusieurs projets ont été engagés durant l'année 2022 visant le renforcement de la coopération sud-sud en matière de dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle et reproductive avec l'implication des pays de l'Afrique et des pays Arabes, ainsi que la couverture sanitaire universelle au profit des pays des Caraïbes.

De plus, au titre du **premier semestre de l'année 2023**, l'ENSP a réalisé les actions suivantes :

- ▶ Mise en place d'une stratégie de communication institutionnelle ;
- ▶ Renforcement du schéma directeur en informatique et logiciels par l'achat de matériel et logiciels ;
- ▶ Préparation du concours du cycle de spécialisation en santé publique et en management de la santé de la promotion 2023-2025 ;
- ▶ Amélioration de l'accès à la littérature scientifique à travers la livraison sur demande des documents spécifiques (articles, mémoires) aux enseignants permanents et aux étudiants ;
- ▶ Mise en place d'une plateforme pour les lauréats internationaux de l'ENSP pour l'échange d'expertise et l'identification des domaines de coopération en collaboration avec l'OIM ;
- ▶ Développement de la digitalisation et de la formation à distance.

Au titre de l'année **2024**, l'ENSP envisage de réaliser le plan d'action suivant :

- ▶ Poursuivre l'adaptation du système de formation, y compris le cursus de formation, aux exigences des normes pédagogiques et aux évolutions des sciences de la santé ;
- ▶ Augmenter les effectifs admis au niveau de l'école ;
- ▶ Adopter l'approche de médecine de famille, santé de famille et de la communauté ;
- ▶ Actualiser et mettre en œuvre la « stratégie sectorielle de la formation continue » ;
- ▶ Augmenter la capacité de la formation en « médecine de famille et santé communautaire », via le e-learning ;
- ▶ Lancer et mettre en œuvre un plan stratégique national « santé et immigration ».

Enfin, le plan d'action de la **Division de la Formation (DF)** relevant du Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, au titre de l'année **2022** et du premier semestre de l'année **2023**, a porté essentiellement sur la réalisation d'une étude de faisabilité de l'extension de la capacité des structures de la division et la poursuite des travaux d'entretien, d'aménagement et de mise à niveau des bâtiments et des locaux de la Division, l'équipement des salles de formation et du centre d'accueil et d'hébergement, la modernisation des équipements audio-visuels de la salle de conférence, ainsi que le réaménagement des espaces de restauration, des espaces extérieurs et verts, et de la façade de l'entrée de la Division. D'un autre côté, **la DF a poursuivi les contacts et les coordinations nécessaires pour la constitution d'une équipe pédagogique chargée de la formation et de l'ingénierie de la formation au sein de la division.**

En **2024**, la DF envisage la poursuite des démarches de concrétisation du projet d'augmentation de la capacité des structures de la Division, le renforcement des capacités des ressources humaines en matière de l'ingénierie et de la gestion financière, et l'organisation des manifestations pour promouvoir les prestations de la division, et attirer d'autres compétences parmi les cadres du ministère pour intégrer la division, ainsi que la promotion de l'attractivité des prestations à titre onéreux du SEGMA pour enrichir ses recettes propres.

III.2.7. Instituts de formation dans le domaine des statistiques et des sciences de l'information

Au titre de l'année **2022** et du **premier semestre de l'année 2023**, l'Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA) relevant du Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé les actions suivantes :

- ▶ Formation de 210 lauréats au titre de la promotion 2022 ;
- ▶ Formation des ingénieurs d'Etat selon 6 filières pour répondre aux besoins du marché du travail ;
- ▶ Augmentation du nombre d'étudiants inscrits au doctorat ;
- ▶ Amélioration de l'état des structures d'accueil des étudiants, notamment en ce qui concerne la restauration et l'hébergement.

Pour l'année 2024, le programme d'action de l'INSEA prévoit, en particulier, la diversification des offres de formation et l'amélioration de leur qualité, ainsi que la poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, notamment la restauration et l'internat.

En ce qui concerne l'École des Sciences de l'Information (ESI) relevant de l'HCP, les réalisations au titre de l'année 2022 et du premier semestre de 2023 se sont articulées autour des axes suivants :

- ▶ Formation de 122 lauréats au titre de la promotion de l'année 2022 ;
- ▶ Mise en place d'un système de formation continue profitant au personnel de l'Ecole ;
- ▶ Poursuite des travaux de construction d'un internat et d'un restaurant pour les étudiants ;
- ▶ Mise à niveau de la logistique pédagogique de l'Ecole et équipement des salles, des laboratoires et extension de la bibliothèque.

Le programme d'action de l'ESI au titre de l'année 2024 sera dédié à l'amélioration des conditions de la formation initiale des ingénieurs, de la recherche et de la formation continue du personnel de l'Ecole, ainsi qu'à l'achèvement des travaux de construction de l'internat et du restaurant, la mise à niveau de la logistique pédagogique de l'Ecole, l'achat de matériel informatique et technique et l'acquisition du mobilier des classes et des laboratoires.

III.2.8. Instituts de formation dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Le tableau ci-après résume les principales actions réalisées par l'Institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme (INAU) au titre de l'année 2022 :

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Estimations	Taux de Réalisations
Amélioration et diversification de l'offre pédagogique de l'INAU	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation des cours ; • Organisation des sorties pédagogiques, des ateliers et des stages pratiques sur le terrain ; • Organisation des soutenances des Projets de Fin d'Etudes ; • Préparation et organisation des concours d'accès au cycle du DINAU ; 	✓ Achèvement du programme annuel	Tous les semestres	100%
		✓ Nombre de sorties	10	100%
		✓ Nombre de projets soutenus	32	80%
		✓ Nombre de concours réalisés	1	100%
Renforcement de rayonnement de l'INAU à l'échelle	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des tables rondes, conférences et séminaires ; • Organisation des rencontres et des voyages d'échange scientifique avec des universités et écoles 	✓ Nombre des activités	1	100%
		✓ Nombre des activités	2	100%

Objectif	Actions	Indicateurs de suivi	Estimations	Taux de Réalisations
nationale et internationale	nationales et internationales ; • Participer aux forums des étudiants.	✓ Nombre de forums	4	100%
Développement de l'offre de formation continue au profit des acteurs dans le domaine de l'aménagement et du développement territorial ainsi que les partenaires nationaux et internationaux	• Réalisation de formations au profit de cadres et responsables relevant du département de tutelle et de certains centres régionaux d'investissement ; • Réalisation de sessions de formations au profit des partenaires. • Réalisation de la formation en master II « Transport et mobilité urbaine durable ».	✓ Nombre de sessions de formation réalisées	10	100%
		✓ Nombre de sessions de formation réalisées	10	100%
		✓ Exécution du programme pédagogique de la formation	-	100%

En ce qui concerne les actions mises en œuvre par l'INAU au titre du **premier semestre de l'année 2023**, elles ont porté principalement sur :

- ▶ La poursuite des activités de formation dispensées par l'Institut au profit des étudiants, notamment l'organisation des séminaires, des tables rondes scientifiques, des sorties pédagogiques, des voyages d'études, des ateliers et des stages pratiques sur le terrain ;
- ▶ Le renforcement du centre d'études doctorales à travers l'accréditation de la nouvelle filière doctorale « Développement territoriale, planification et gouvernance urbaine » ;
- ▶ La requalification du diplôme du Master en Aménagement et en Urbanisme à un diplôme d'ingénieur ;
- ▶ La promotion de la formation continue dispensée par l'INAU auprès de ses partenaires potentiels.

Pour les **Ecoles Nationales d'Architecture**, les principales réalisations au titre de l'année 2022 concernent globalement les actions suivantes :

Objectif	Actions	Réalisations
Alignement de la formation avec le contenu du nouveau Cahier des Normes Pédagogiques Nationales dans le domaine de l'Architecture	Adaptation du contenu des cours avec le nouveau Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN) du cycle d'architecte	✓ Suivi continu du contenu des cours par la commission pédagogique ; ✓ Recrutement de nouveaux enseignants vacataires ; ✓ Renouvellement du contenu de certains cours.
Formation continue et renforcement du partenariat avec les universités, les établissements de formation et les organismes au niveau national et international	• Développement des relations de proximité avec le milieu socio-économique afin de mieux identifier les besoins en matière de formation ; • Instauration d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la formation continue ;	✓ Organisation de plusieurs sessions de formation continue au profit des cadres du Holding Al Omrane, de l'Agence Bouregrag, de la Région Rabat-Salé-Kénitra et de l'Agence Urbaine Kenitra-Sidi Kacem ;

Objectif	Actions	Réalisations
	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs et leur participation à plusieurs manifestations scientifiques au niveau du Maroc et de l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 étudiants ont bénéficié de la mobilité à des Ecoles d'Architecture à l'étranger (Portugal, Espagne, Italie...).
Renforcement des systèmes d'information et de communication et mise à niveau des infrastructures	Aménagement des salles d'étude et acquisition du matériel nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimisation du fonctionnement des équipements existants et acquisition de nouveau matériel scientifique, didactique et informatique ; ✓ Equipement des ENA en matériels et logiciels nécessaires ; ✓ Lancement des travaux de mise à niveau de 4 salles d'étude avec structures légères à l'ENA de Marrakech.

Par ailleurs, les principales actions réalisées par les Ecoles Nationales d'Architecture au titre du **premier semestre de l'année 2023** portent essentiellement sur :

- ▶ La poursuite des travaux d'alignement de la formation avec le contenu du CNPN concerté entre toutes les Ecoles Nationales d'Architecture, cycle architecte ;
- ▶ L'édition de nouveaux numéros de la revue scientifique périodique (AMJAU) ;
- ▶ Le renforcement et la mise à niveau de l'infrastructure et des équipements pédagogiques des Ecoles ;
- ▶ L'équipement de l'ENA de Marrakech par des caméras de surveillance et des climatiseurs.

Par ailleurs, les plans d'action de l'INAU et des Ecoles Nationales d'Architecture au titre de l'année **2024**, visent globalement à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité d'enseignement et d'élargir le champ des formations offertes. Ils sont centrés particulièrement autour de :

- ▶ La validation des textes réglementaires des CNPN cycle architecte et doctorat ;
- ▶ L'édition de deux nouveaux numéros de la revue scientifique AMJAU ;
- ▶ Le renforcement et la mise à niveau de l'infrastructure et des équipements pédagogiques des Ecoles ;
- ▶ L'appui scientifique à la formation de l'INAU à travers l'organisation des séminaires et des tables rondes scientifiques au profit des étudiants, et la programmation de sorties pédagogiques et des voyages d'études ;
- ▶ Le renforcement du partenariat et de la coopération entre les Ecoles Nationales d'Architecture et les universités, les établissements de formation et les organismes spécialisés au niveau national et international ;
- ▶ L'optimisation du fonctionnement des équipements existants dans les Ecoles Nationales d'Architecture et l'acquisition de nouveaux logiciels et matériel scientifique, didactique et informatique en vue d'améliorer la qualité de l'offre pédagogique et la performance du système d'enseignement.

III.2.9. Instituts opérant dans le domaine de la communication

Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de 2023, les principales opérations réalisées par l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC) ont porté sur le lancement des travaux de réhabilitation des locaux de l'institut, ainsi que le renforcement des moyens logistiques et pédagogiques à travers l'entretien des bâtiments et des espaces verts et l'achat de matériel informatique et technique audiovisuel.

Le plan d'action de l'ISIC au titre de l'année 2024 prévoit la construction d'un nouveau bâtiment annexe et la réforme pédagogique à travers le lancement de nouvelles filières de formation. Ainsi, l'ISIC envisage également le lancement de la radio universitaire (Radio campus) et le déploiement d'un plan de formation interne.

Quant à l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC), et durant l'année 2022 et le premier semestre de 2023, il a lancé plusieurs projets structurants pour assurer une meilleure prestation de services au profit des étudiants de l'Institut, et ce, en répondant aux normes internationales dans le domaine. A cet effet, les chantiers marquants de cette année sont concentrés autour du développement de l'infrastructure de l'institut à travers un ensemble de projets portant principalement sur :

- ▶ Le lancement des travaux de construction d'ateliers et de laboratoires pour le cycle Master et le cycle ingénieur de l'ISMAC à Rabat ;
- ▶ Le traitement acoustique pour l'amélioration des performances d'isolation phonique et de sonorisation ;
- ▶ L'acquisition de fourniture, installation et mise en service des équipements audiovisuels et de sonorisations ;
- ▶ L'aménagement et l'équipement d'une salle de conférence polyvalente.

Par ailleurs, au titre de l'année 2024, l'ISMAC prévoit la mise en place des projets visant, d'une part, l'accompagnement des étudiants en matière de formation et d'autre part, l'amélioration des infrastructures pédagogiques. A cet effet, l'ISMAC a mis en place un plan qui retrace les principales actions à entamer à partir de l'année prochaine, notamment :

- ▶ Le lancement des travaux de construction des laboratoires pour le cycle master et le cycle ingénieur ;
- ▶ La fourniture et installation des équipements techniques et pédagogiques pour les ateliers et les laboratoires pour le cycle master et le cycle ingénieur ;
- ▶ La fourniture de mobilier et matériels pour les ateliers et laboratoires pour le cycle master et le cycle ingénieur ;
- ▶ Le lancement des travaux de construction de la cité universitaire.

III.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports

Au titre de l'exercice 2024, l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (IRFC) envisage la réalisation des actions suivantes :

- ▶ La mise en place d'un système d'information répondant aux exigences d'efficacité, d'efficacités et de bonne gouvernance ;

- ▶ La rationalisation des dépenses liées à l'entretien des véhicules devenus vétustes et l'acquisition d'un minibus pour assurer le transport des étudiants et du personnel ;
- ▶ La pérennisation du rayonnement de l'IRFC et la confirmation de son positionnement en tant que référence de la formation et de la recherche dans les domaines du sport et de la jeunesse ;
- ▶ La valorisation des revues scientifiques des chercheurs (participation à des congrès, publication d'articles scientifiques) ;
- ▶ La réalisation de l'étude technique du bassin du plongeur ;
- ▶ L'installation du compteur d'électricité pour les logements de fonction ;
- ▶ L'aménagement et l'équipement de la cuisine et la buanderie du centre Moulay Rachid ;
- ▶ L'équipement de l'hôtel des sportifs du centre Moulay Rachid.

III.3. Domaine des activités récréatives

III.3.1. Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et base nautique de Mohammedia

Le bilan d'activités du complexe sportif Mohammed V de Casablanca et la base nautique de Mohammedia au titre l'année 2022 et du premier semestre de 2023, a porté essentiellement sur l'organisation des activités sportives et culturelles ainsi que l'accueil et l'encadrement des associations sportives locales.

Au titre de l'année 2024, le « Complexe Mohamed V de Casablanca et base nautique de Mohammedia » envisage de réaliser les actions suivantes :

- ▶ Le complexe Sportif Mohamed V :
 - Travaux de réparation des canaux de pompage de la station de traitement de l'eau de piscine olympique ;
 - Acquisition de matériel électrique pour la maintenance de l'éclairage interne et externe ;
 - Maintenance des ouvrages en béton armé de l'infrastructure des piscines olympiques et du bassin de plongée ;
 - Entretien et maintenance de la station technique de traitement des eaux des bassins de natation ;
 - Achèvement des travaux d'entretien du réseau de canaux de collecte d'eau et ses fournitures techniques ;
 - Réalisation d'une salle omnisport sous les gradins des ouvrages en béton.
- ▶ Le centre d'accueil bourgogne : Mise à niveau en partenariat avec le département de tutelle ;
- ▶ La base nautique de Mohammedia : Réalisation de l'entretien des menuiseries en bois, en fer et en aluminium ;
- ▶ Le centre des sports et de loisirs Al Misbahiat à Mohammedia :
 - Aménagement et entretien des locaux dégradés ;
 - Acquisition de matériel électrique pour la maintenance de l'éclairage interne et externe ;

- Entretien des espaces verts.

III.3.2. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

En plus des opérations courantes de gardiennage, de surveillance, de nettoyage et de restauration, le Complexe Moulay Rachid a été mis à la disposition des citoyens au titre de l'année 2022 et du premier semestre de 2023, afin d'héberger un grand nombre de bénéficiaires. De nombreuses actions ont été ainsi réalisées pour l'amélioration des conditions d'accueil, notamment les travaux d'entretien, de maintenance des bâtiments, d'installation et d'équipement des réseaux du complexe, de réhabilitation des espaces verts, d'aménagement des espaces sportifs, ainsi que l'achat des articles et produits d'hygiène et de prophylaxie.

Par ailleurs, au titre de l'année 2024, le Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance envisage le réaménagement et la réhabilitation des bâtiments d'hébergement en procédant à la rénovation de la literie et des équipements, l'aménagement des vestiaires et d'un bloc sanitaire pour les terrains de sport, la mise en œuvre des travaux d'éclairage des terrains, l'aménagement d'un parcours sportif avec des espaces d'entraînement et des bancs de jardin, ainsi que l'entretien et la réparation des installations des locaux techniques des puits, et la création et l'élaboration des moyens de communication et signalétique du Complexe.

III.3.3. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

Au cours de l'année 2022, le Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives a œuvré à la réalisation des opérations suivantes :

- ▶ Exécution des travaux d'installation du déshumidificateur à la piscine couverte de la ville haute à Kénitra ;
- ▶ Equipement de toutes les piscines en matériels techniques ;
- ▶ Nomination des sous ordonnateurs pour les nouvelles piscines ;
- ▶ Exécution du marché de la maintenance de la qualité des eaux et les matériels techniques ;
- ▶ Aménagement de la piscine de Ben Slimane ;
- ▶ Organisation de la 1^{ère} édition du programme « la natation au féminin » ;
- ▶ Organisation de la 10^{ème} édition du « challenge de natation » ;
- ▶ Organisation de la 8^{ème} édition du programme « apprendre à nager ».

Au titre du premier semestre de l'année 2023, les actions entreprises durant cette période par le Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives ont porté principalement sur l'organisation de la 2^{ème} édition du programme « la natation au féminin », l'organisation de la 11^{ème} édition du « challenge de natation », et de la 9^{ème} édition du programme « Apprendre à nager », ainsi que la réalisation des études relatives à l'aménagement des piscines situés à Mdieq et Fnideq, l'installation des pompes à chaleur aux piscines (Al massira à Marrakech et la ville haute à Kénitra), l'ouverture de trois nouvelles piscines (Charaf, Nakhil à Marrakech, 16 aout à Oujda).

En ce qui concerne l'année 2024, le service du contrôle des établissements et des salles sportives projette l'installation des pompes à chaleur aux piscines (EL Jadida et Fès). Le service prévoit également la mise à niveau des nouvelles piscines intégrées, l'organisation de la 3^{ème} Edition du programme « la natation au féminin » ainsi que de la 12^{ème} édition du « challenge de natation » et de la 10^{ème} édition du programme « Apprendre à nager ».

III.3.4. Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc

Le Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc a connu une année budgétaire 2022 très dynamique ainsi que le déploiement de plusieurs nouvelles actions, à savoir :

- ▶ Le développement de programmes et d'activités destinés aux institutions scolaires et culturelles ;
- ▶ La poursuite de la sensibilisation des citoyens sur la rationalisation de la consommation de l'eau ;
- ▶ La contribution dans la politique nationale relative à la gestion des ressources hydriques ;
- ▶ L'accroissement des ventes des tickets en raison de l'organisation des tournées promotionnelles auprès des agences de voyages et des institutions hôtelières au niveau local ;
- ▶ L'organisation de la 4^{ème} édition de la conférence du réseau international des musées de l'eau relevant du programme mondial de l'UNESCO relatif à l'eau (WAMU-NET). Cette initiative a permis d'attirer des nouveaux visiteurs, des chercheurs et des touristes marocains et étrangers intéressés par les expositions et les activités programmées ;
- ▶ Le renforcement de l'échange culturel, éducatif et intellectuel avec les différentes régions et les cultures du monde ;
- ▶ L'initiation de la mise en place d'une méthodologie de coopération avec les institutions culturelles et artistiques nationales et internationales afin de contribuer à la préservation du patrimoine culturel de l'eau et de bénéficier des expériences des musées de l'eau dans le monde ;
- ▶ La programmation régulière des travaux pratiques au profit des jeunes en vue de les intégrer dans les programmes de l'éducation et de la sensibilisation autour des différents volets en relation avec le sujet de l'eau.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales actions réalisées par le Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc au titre de l'année 2022 :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
Développement des ressources financières du Musée et sensibilisation des jeunes aux défis futurs liés à la rationalisation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Location de la salle polyvalente pour les différentes activités culturelles et scientifiques. ✓ Renforcement de l'attractivité des jeunes en particulier par le biais de la communication avec les associations de la société civile et les institutions scolaires publiques ou privées. 	✓ Fréquence de location de la salle ;	48 fois dans l'année	59%
		✓ Nombre de visiteurs ;	23.763 visiteurs	68%
		✓ Valeur totale des ressources financières générées.	646.000 dirhams	61%
Transformations environnementales dans les bains marocains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation d'une réunion sur le projet éco-hammams dans le musée en partenariat avec la fédération nationale des hammams, l'école nationale de l'architecture de Marrakech et l'université Cardiff en Bretagne en date du 16 juin 2022. 	✓ Nombre des participants	30 participants	60%

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Réalisations	Taux de réalisation
	✓ Facilitation et accélération des opérations de transformations environnementales dans les bains marocains aussi bien classiques que nouvellement construits.	✓ Nombre des expositions	12 expositions	80%
Présentation du musée au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation des concours internationaux au niveau national en vue de sensibiliser sur l'importance de l'eau. ✓ Exploitation des réseaux sociaux de communication. ✓ Communication directe avec les encadrants, les professeurs et les élèves. 	✓ Nombre des institutions scolaires publiques et privées participantes dans les concours internationaux	215 institutions scolaires (84 publiques et 131 privées)	71%
Présentation du musée au niveau international	✓ Préparation des plateformes muséales dans plusieurs conférences internationales	✓ Nombre des visiteurs du pavillon marocain	5000 visiteurs	70%

Durant le premier semestre de l'année 2023, les actions majeures réalisées par le Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau visent essentiellement la poursuite des efforts pour la sensibilisation des jeunes autour de la pénurie d'eau et la consolidation de l'engagement durable pour la préservation et la rationalisation de l'utilisation des ressources hydriques, ainsi que le partage et l'échange des expériences en matière de gestion de l'eau afin de tirer les enseignements et de s'aligner sur les meilleures pratiques. Les principales actions effectuées se résument comme suit :

- ▶ Le renforcement de l'attractivité du musée afin d'augmenter le nombre des visiteurs de différents types, notamment les jeunes à travers la communication avec les associations de la société civile et les institutions scolaires publiques ou privées ;
- ▶ La location de la salle polyvalente pour les différentes activités culturelles et scientifiques ;
- ▶ La mise en place d'une stratégie du musée en vue d'augmenter la part des visiteurs, particulièrement les touristes marocains et étrangers ;
- ▶ La participation du musée dans des événements culturels et scientifiques au niveau national ;
- ▶ L'organisation des visites guidées au profit des délégations officielles ;
- ▶ L'application du programme pédagogique au profit des institutions scolaires et universitaires ;
- ▶ La présentation du musée dans les médias aussi bien au niveau national qu'international ;
- ▶ L'organisation des concours mondiaux au niveau national pour la sensibilisation sur l'importance de l'eau ;
- ▶ La création des partenariats avec plusieurs institutions.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue des prestations rendues aux usagers, le plan d'action prévu au titre de l'année 2024 est articulé autour des points suivants :

- ▶ La contribution dans la sensibilisation des citoyens autour de la problématique de l'eau ;
- ▶ Le développement des ressources financières du musée ;
- ▶ L'organisation des activités du musée au niveau régional, national et international ;
- ▶ Le renforcement de la communication numérique du musée, à travers la promotion du musée sur les réseaux sociaux, et la réactivation du site internet du musée.

III.4. Domaine des autres actions sociales

III.4.1. Division du Pèlerinage

Le pèlerinage a repris en 2022 avec une réduction de 55% des places par rapport à la normale, soit 15.392 pèlerins dont 10.186 effectuant leur pèlerinage avec le ministère de tutelle et 5.206 pèlerins via les agences de voyages touristiques. De nombreuses mesures ont été prises en vue d'assurer le bon déroulement du pèlerinage à savoir :

- ▶ La coordination avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Santé et la Protection Sociale pour la sélection des personnes retenues dans le tirage au sort effectué en 2019, qui respectent la condition d'âge (moins de 65 ans) déterminée par les autorités saoudiennes pour bénéficier de pèlerinage ;
- ▶ L'orientation des délégués des affaires islamiques dans les différentes préfectures et provinces pour la planification des programmes intensifs pour l'encadrement au profit des pèlerins directement après le début de paiement des frais de pèlerinage ;
- ▶ La mise à jour des spots de sensibilisation en tenant en compte les circonstances organisationnelles actuelles, et commencer à les diffuser sur la chaîne « Assadissa » et la radio « Mohammed VI du Saint Coran » en différentes langues nationales.

Par ailleurs, durant le premier semestre de l'année 2023, les principales décisions prises sont résumées comme suit :

- ▶ La fixation du quota agréé au Royaume du Maroc qui s'élève à 34.000 pèlerins sans condition d'âge ;
- ▶ La fixation des frais du pèlerinage à 62.929 DH ;
- ▶ Le démarrage du processus de paiement des frais de pèlerinage à partir du 27 février jusqu'au 10 mars 2023 ;
- ▶ La poursuite de l'initiative « route Makkah » à l'aéroport de Casablanca ;
- ▶ L'engagement dans la procédure adoptée par les autorités saoudiennes pour l'enregistrement des données biométriques de tous les pèlerins avant la délivrance des visas ;
- ▶ L'instauration de l'application « Dalil Al Hadj » sur les plateformes « Play store » et « app store » pour un montant de 84.000 DH. Cette application comporte une explication détaillée des rituels du Hajj en arabe et en différentes langues nationales (Tachalhit, Tarifit et Tamazight), ainsi qu'une vidéo contenant des conseils importants pour les pèlerins.

Quant à l'année 2024, l'opération d'inscription a été ouverte aux personnes souhaitant participer au tirage au sort du pèlerinage 1445/2024 par voie électronique à partir du 20 mars 2023 au 30 du même mois, l'opération du tirage au sort sera effectuée ultérieurement. C'est dans ce cadre que la Division du pèlerinage a entamé la préparation des actions suivantes :

- ▶ L'acquisition des imprimantes spécialisées pour l'impression des badges des pèlerins ;
- ▶ La création d'un nouveau programme informatique permettant de suivre le circuit du pèlerin à travers la lecture et le scan du (QR) code dans sa carte électronique ;
- ▶ L'acquisition des lecteurs scanners des passeports.

III.4.2. Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale

Au titre de l'année 2022, le Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA) a poursuivi ses missions articulées autour de l'amélioration des conditions de réinsertion sociale et économique des détenus après leur libération. Ainsi, en ce qui concerne la production agricole, et malgré le fort impact de la sécheresse sur la campagne agricole, le SUFAA a pu réaliser son programme pour l'année 2022, notamment en programmant la mise en jachère des sols et la culture de 800 hectares dans le cadre des campagnes agricoles 2021/2022 et 2022/2023.

De plus, le SUFAA a procédé à la vente des récoltes agricoles aux enchères publiques et à l'achat de semences de qualité. S'agissant de la production animale, le Service a poursuivi son programme d'élevage du cheptel à travers la vaccination de bétails, l'acquisition d'aliments et de foin, l'organisation des visites périodiques des vétérinaires, ainsi que la vente de béliers à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1443 Hijriya.

Par ailleurs, en matière de la production artistique et artisanale, le SUFAA a pu renforcer et diversifier les unités de formation artistique et artisanale pour en faire un outil de réinsertion des détenus, notamment en mettant en œuvre le programme des prisons productives, en menant des consultations pour la création de nouvelles unités, et en équipant les ateliers de production pour répondre aux besoins exprimés en matériel.

Durant le **premier semestre de l'année 2023**, le SUFAA s'attend à ce que les revenus de la campagne agricole 2022/2023 diminuent à cause des déficits pluviométriques enregistrés, et ce malgré la réalisation de la plupart des actions relatives à ladite campagne, notamment en termes de traitement des cultures avec des herbicides et des sels ammoniacs, d'acquisition d'engrais et de sels, et d'adoption du programme d'irrigation pour les oliviers. Quant à la production animale, le programme de travail pour le premier semestre 2023 est achevé après la réalisation des vaccinations et les consultations vétérinaires périodiques, la programmation de l'acquisition de « géniteurs de moutons » et l'engraissement de têtes de bétail à vendre à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1444. De plus, le Service a continué, dans le cadre de la production artisanale et artistique, le renforcement et la diversification des unités de formation artisanale et artistique en vue de les rendre un outil de réhabilitation et de réinsertion des détenus.

Par ailleurs, au titre du plan d'action de l'année 2024, le SEGMA prévoit sur le plan de la production agricole, l'exploitation de 250 hectares de terres cultivables et l'adoption d'un programme pour les arbres fruitiers. Pour la production animale, le SUFAA adoptera le programme de la FIV (Fécondation In Vitro) tout en programmant la reproduction et la régénération du bétail en deux sessions. S'agissant de la production artisanale et artistique, le Service envisage de soutenir le programme de la production de l'habillement pénale, d'initier la vente en ligne des produits et de développer un système de suivi des unités de formation afin d'augmenter les performances en quantité et en qualité.

III.4.3. Direction des Affaires Consulaires et Sociales

Au titre de l'année 2022, les principales actions réalisées par la Direction des Affaires

Consulaires et Sociales (DACS) visant l'amélioration de la qualité des services consulaires et les conditions d'accueil sont résumées comme suit :

- ▶ La généralisation du système électronique de prise de rendez-vous ;
- ▶ La contribution à la réussite de l'opération « Marhaba 2022 » ;
- ▶ La poursuite de la numérisation des actes d'état civil par les missions diplomatiques et les postes consulaires avec l'aide d'agents vacataires.
- ▶ L'organisation de consulats mobiles et de journées portes ouvertes pendant les week-ends et les jours fériés dans les pays d'accréditation dans le cadre du rapprochement de l'administration des administrés.

Durant le premier semestre de l'année 2023, les réalisations de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales ont porté essentiellement sur la reconduction et la révision de certains contrats afférents à la sécurité, au nettoyage et au gardiennage, la supervision du fonctionnement du centre d'appel consulaire par l'engagement des dépenses contractuelles, le suivi de la numérisation des actes d'état civil avec l'aide d'agents vacataires, l'organisation des consulats mobiles et de journées portes ouvertes, ainsi que la généralisation de la dématérialisation des timbres.

Au titre de l'année 2024, la DACS prévoit la réalisation des actions ci-après :

- ▶ La reconduction et la révision de certains contrats liés à la sécurité, le gardiennage et le nettoyage au niveau des postes consulaires ;
- ▶ La supervision du fonctionnement du centre d'appel consulaire par l'engagement des dépenses contractuelles ;
- ▶ La numérisation des actes d'état civil ;
- ▶ La mise à disposition de moyens matériels et logistiques pour l'organisation de consulats mobiles ;
- ▶ La généralisation du système de gestion de dématérialisation des timbres physiques au niveau des missions diplomatiques et consulaires ;
- ▶ La mise en œuvre du programme « Watiqa.ma » concernant les actes d'état civil et le certificat d'immatriculation consulaire ;
- ▶ Le renforcement des postes consulaires par les moyens humains et matériels nécessaires à la réussite de l'opération « Marhaba 2024 ».

III.5. Domaine des pouvoirs publics et services généraux

III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume

Le bilan des réalisations de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) au titre de l'année 2022 et du 1^{er} semestre 2023 a porté essentiellement sur l'aménagement et la réhabilitation de plusieurs trésoreries et perceptions dont celles de Meknès, Taourirt, Inezgane, Guercif, Mechra Bel Ksiri et Benguerir ainsi que le développement des systèmes d'information à travers, notamment, la mise en œuvre d'un système de management de la sûreté et de la sécurité au sein de la TGR.

Au titre de l'année 2024, la TGR prévoit le lancement des travaux d'aménagement des locaux de certains postes déconcentrés dans le cadre du transfert progressif de l'assiette TH/TSC,

l'acquisition et la mise en service d'équipements informatiques ainsi que l'achat de prestations d'assistance technique pour la maintenance corrective et évolutive des services métier du Système de Gestion Intégrée de la Dépense publique (GID), du Système d'Information relatif au Plan Comptable de l'Etat (SIPCE) et du système de Gestion Intégrée de la Recette (GIR).

III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects

En ce qui concerne l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII), les principales actions réalisées au titre des années 2022 et 2023 (jusqu'au mois de Mai) ont été centrées autour de l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des usagers, la facilitation des échanges et la lutte contre la fraude. Ceci s'est traduit notamment à travers :

- ▶ L'achèvement des travaux de construction du siège de la direction provinciale d'Al-Hoceima ;
- ▶ L'acquisition et l'installation du matériel technique et du mobilier de bureau destinés aux différents services de l'ADII ;
- ▶ La mise en place pour le compte de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects d'une solution monétique intégrée et centralisée pour le paiement par terminal électronique (TPE) des créances douanières ;
- ▶ L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'équipements informatiques.

Au titre de l'année 2024, les actions programmées par l'ADII visent principalement la poursuite des efforts portant sur l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des usagers et la facilitation des échanges, à travers le lancement de travaux d'aménagement et d'installation de ses locaux, l'acquisition de mobilier de bureau, d'outils informatiques et de logiciels appropriés ainsi que la modernisation des systèmes d'information.

III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle

Au cours de l'année 2022, la Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) a poursuivi ses efforts visant l'amélioration des travaux d'impression des éditions du Bulletin Officiel du Royaume et la confection des principaux textes législatifs et réglementaires dans le cadre de la série "Documentation juridique marocaine", à travers l'acquisition de papier édition satiné en bobines, l'achat de différents fournitures et produits d'impression, ainsi que l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels spécialisés.

La DIO a procédé également, pendant la même année, à la réalisation de divers travaux de renforcement des fondations de la Direction de l'imprimerie officielle, l'entretien, la réparation et la maintenance des machines d'impression numériques, l'entretien et le nettoyage des locaux de la DIO.

Quant au premier semestre de l'année 2023, la DIO a réalisé des travaux divers se rapportant notamment à l'aménagement et à la réfection des locaux, le réseau électrique, le montage, et l'entretien et la réparation du matériel d'imprimerie.

Au titre de l'année 2024, le programme d'action de la DIO s'inscrivant dans le cadre de la poursuite du chantier de mise à niveau et de rationalisation de la gestion de l'Imprimerie Officielle, s'articule autour des axes suivants :

- ▶ L'amélioration de l'accès aux programmes de formation, conférences et séminaires organisés à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume ayant pour objectif la promotion de l'utilisation des

technologies d'information et de communication dans les domaines de l'édition et de l'impression numérique ;

- ▶ La poursuite de la réalisation de l'étude relative à la préparation des cahiers des prescriptions spéciales et des règlements de consultation pour acquérir de nouvelles machines d'impression permettant de s'adapter à l'impression numérique ;
- ▶ L'introduction de la signature électronique dans les différentes éditions du Bulletin Officiel pour améliorer le niveau de sécurité informatique et la confidentialité des échanges ;
- ▶ L'adoption de l'archivage électronique pour répondre aux enjeux liés au cycle de vie des documents juridiques, et la définition d'une méthodologie pour le mettre en place en s'appuyant sur une feuille de normes et de gestion dans la durée ;
- ▶ Le maintien du processus de généralisation de l'utilisation du portail électronique relatif au dépôt et à la publication des annonces pour englober également les annonces judiciaires et administratives, visant leur numérisation globale ainsi qu'à simplifier le processus de recouvrement des créances y afférentes ;
- ▶ La mise en place d'un moteur de recherche relatif aux annonces légales au niveau du site électronique, tout en offrant la possibilité de leur téléchargement.

III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale

Les principales actions menées, ou en cours d'exécution, par le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) au titre de l'année 2023 se présentent comme suit :

- ▶ La signature des conventions, avec les directions régionales de l'équipement et du transport, de la logistique et de l'eau, de l'Oriental, Laayoune sakia El Hamra, et Guelmim Oued Noun ;
- ▶ L'exécution des conventions avec les directions régionales de l'équipement et du transport, de la logistique et de l'eau, de Dakhla-Oued Eddahab, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceima, et Souss Massa ;
- ▶ L'établissement des bulletins de suivi de la campagne agricole et de la sécheresse à l'échelle nationale et du risque acridien, ainsi que l'élaboration du bulletin semestriel sur les paramètres océanographiques ;
- ▶ La poursuite du programme de formation continue en télédétection spatiale et système d'information géographique (SIG) destiné aux utilisateurs nationaux ;
- ▶ L'organisation d'un webinaire de sensibilisation sur les technologies spatiales au service de la gestion des risques naturels, au profit des acteurs nationaux impliqués dans la gestion des risques naturels ;
- ▶ Le renforcement des capacités des cadres et du personnel du CRTS à travers l'organisation d'une formation technique sur l'outil GEOMATICA ;
- ▶ L'acquisition d'une solution de traitement d'images.

Par ailleurs, et au titre de l'année 2024, le Centre prévoit la réalisation des actions ci-dessous :

- ▶ L'exécution des conventions signées avec :
 - L'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos et l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, pour l'acquisition des images satellites à très haute résolution spatiale ;

- La Direction Générale des Collectivités Territoriales, pour l'acquisition des images selon des besoins spécifiques en termes d'évolution de l'habitat non réglementaires ;
 - Les directions régionales de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.
- ▶ La poursuite de l'établissement du bulletin de suivi de la campagne agricole, du bulletin de suivi du risque acridien, du bulletin de suivi de la sécheresse à l'échelle nationale et du bulletin sur les paramètres océanographiques ;
 - ▶ L'acquisition de logiciels et matériel informatique pour le stockage et le traitement des données satellitaires ;
 - ▶ La mise en place d'une plate-forme de gestion des données spatiales ;
 - ▶ La poursuite du programme de formation continue destiné aux utilisateurs nationaux.

III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil

Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023, l'imprimerie Dar Al Manahil a continué ses travaux d'impression et de tirage pour répondre aux besoins des usagers et de son Ministère de tutelle, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture, de la Communication (MJCC), en termes de documents. Ces documents sont répartis en plusieurs séries (Rapports, catalogues, revues, invitations, autocollants, affiches, documents administratifs, ...). Les travaux réalisés dans ce sens sont présentés comme suit :

Objectif	Action : type de publication	Réalisations 2022/ Nombre de copies	Réalisations à fin juin 2023/ Nombre de copies
Répondre aux besoins du MJCC en termes d'impression et de tirage	Livres	4.943	4.281
	Documents	144.455	22.989
Rendre aux usagers des services de qualité moyennant une rémunération	Livres	22.872	5.700
	Documents	206	500

Par ailleurs, ce SEGMA prévoit au titre de l'année 2024 la formation des cadres techniques et administratifs spécialisés et la modernisation des outils de travail afin d'accompagner le développement qui marque le domaine de l'impression et de conception ainsi que l'entretien du matériel technique existant.

III.5.6. Centre National de la Documentation

Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023, le Centre National de la Documentation (CND) a poursuivi ses actions en s'inscrivant dans une logique de renforcement de ses activités informationnelles et d'amélioration de sa capacité de communication avec son environnement. Les principales actions réalisées sont les suivantes :

- ▶ L'exécution du projet « Abhatoo-Nouvelle Génération » qui concerne la refonte intégrale de son portail documentaire "ABHATOO" ;
- ▶ Le développement du fonds documentaire à travers la collecte, le traitement et la mise en ligne des documents sur le portail « Abhatoo ». A ce niveau, il y a lieu de signaler que ce fonds a été enrichi par des informations validées dans les 10 portails de veille Maraacid. De même, un travail d'élargissement de la couverture de surveillance et du périmètre de veille a été réalisé afin d'intégrer de nouvelles thématiques axées sur les objectifs du développement durable ;

- ▶ La réalisation d'une analyse qualitative du fonds documentaire en procédant à la révision et la mise à jour des plans de classement utilisés dans les portails documentaires et d'une veille au sein du CND ;
- ▶ La mise à niveau des ressources humaines du Centre National de la Documentation, à travers l'organisation de plusieurs sessions de formation au profit du personnel ;

En ce qui concerne l'année **2024**, le programme d'action du CND s'articule autour des axes ci-dessous :

- ▶ Le renforcement de la capacité de collecte, de traitement et de diffusion des documents papiers et électroniques afin d'assurer une bonne migration des données des bibliothèques des directions régionales et provinciales du HCP vers le catalogue en ligne du CND « l'OPAC ROFOOF » multi site ;
- ▶ L'accompagnement des directions régionales, dans le cadre de la mise en œuvre de la déconcentration administrative du Haut-Commissariat au Plan, pour la délégation des activités de collecte, de traitement et de diffusion documentaires ;
- ▶ La refonte du portail « Abhadoo » selon un design attractif et interactif, afin d'améliorer sa capacité de production documentaire et de contrôle technique de la qualité de ses inputs et du suivi des recherches effectuées ;
- ▶ La mise en place d'une stratégie d'archivage électronique et physique des documents administratifs et financiers, ainsi que la numérisation du fonds documentaire traité par le CND et l'archivage de ses diverses bases de données ;
- ▶ La poursuite du plan de formation visant la mise à niveau des compétences du personnel dans les différents domaines ;
- ▶ La modernisation du service d'imprimerie et de reproduction à travers le renouvellement et l'acquisition de matériel High-tech relatif à l'imprimerie et à la reprographie afin d'améliorer la qualité des documents produits ;
- ▶ Le renforcement de la communication entre le CND et les différentes institutions nationales et internationales spécialisées dans l'information et la documentation.

III.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation

Les actions menées pendant l'année **2022** par le Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ) ont permis l'enrichissement du casier de la Cour, à travers la publication des textes de lois et autres documents judiciaires, sur supports électroniques et papiers. Il s'agit des cahiers de la Cour de Cassation consistant en la publication des décisions émises aux contentieux maritimes, et l'édition des revues spécialisées publiant une sélection des diverses décisions prises par les différentes chambres de la cour.

Par ailleurs, les actions réalisées au titre du **premier semestre de l'année 2023** ont porté principalement sur l'édition de plusieurs revues spécialisées de la Cour de Cassation relative aux arrêts des différentes chambres, ainsi que la publication des cahiers de la Cour de Cassation correspondant aux contentieux fonciers et fiscaux à travers les arrêts de la cour.

Le programme d'action du CPDJ pour l'année **2024**, prévoit, en particulier, la préparation des revues spécialisées de la Cour de Cassation contenant une sélection des décisions émises par les différentes chambres de la Cour de Cassation et la publication des cahiers de la Cour de Cassation relatifs au contentieux, ainsi que l'édition du rapport annuel de l'année 2023.

III.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale

Au titre de l'année 2022, la sortie de la crise sanitaire de la Covid-19 a engendré une baisse de la demande de masques de protection respiratoire classe FFP2 de l'ordre de 90% enregistrant des ventes atteignant 743.800 masques contre 8.077.600 masques vendus en 2021. Par ailleurs, l'Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM) a œuvré à la satisfaction des demandes en masques chirurgicaux exprimées par les administrations publiques et le secteur privé et a réalisé, dans ce sens, des ventes de l'ordre de 1.153.000 masques.

Au titre du premier semestre de l'année 2023, l'UFM a procédé à l'exécution des différents programmes prévus pour l'entretien, la maintenance et le développement des multiples équipements de l'Unité. Une nouvelle usine est en cours de construction, ce qui permettra dans le court et moyen terme de diversifier la palette des produits de l'UFM et surtout augmenter de manière significative la capacité de production. D'autre part, l'UFM poursuit la satisfaction des demandes des masques FFP2 ou chirurgicaux par la conclusion de plusieurs conventions et contrats de droit commun avec les différentes administrations publiques et organismes privés du Royaume.

Par ailleurs, il est à signaler que le programme d'action de l'UFM au titre de l'année 2024, s'inscrit dans le cadre de la poursuite des travaux entamés l'année d'avant. Il porte essentiellement sur la finalisation du projet de transfert des équipements de la Protection Civile de Sidi Allal Bahraoui vers l'usine de l'UFM à Benslimane, la diversification de la gamme des produits en équipant la nouvelle usine en cours de construction par des machines de nouvelle génération, le renforcement du contrôle qualité en poursuivant les efforts d'entretien et de maintenance des équipements de production, la satisfaction de la demande en masques exprimée par le ministère de la santé à travers la renégociation du contrat du droit commun triennal liant l'UFM à la direction d'approvisionnement dudit ministère, la recherche d'autres conventions avec les différents organismes publics et privés tels que l'Inspection de la Santé Militaire (ISM) et les CHU du Royaume, ainsi que le renouvellement des différentes certifications et accréditations de l'UFM.

III.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels

Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023, les principales opérations réalisées par l'Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM) ont porté sur la vente des huiles usagées pour l'élimination des risques liés au stockage des ensembles, sous-ensembles et des déchets métalliques non sensibles réformés, des batteries réformées, du matériel de transmission, des véhicules militaires réformés, de matériels ferrugineux réformés ainsi que des pneumatiques réformés. L'ECGSM a procédé également à l'acquisition d'un broyeur adapté au traitement des métaux ferreux et non ferreux, et à l'achat de vêtements spéciaux, de blouses et de matériel de protection.

Le programme d'action de l'ECGSM au titre de l'année 2024 prévoit notamment la poursuite des opérations de vente du matériel réformé de la Marine Royale, des déchets métalliques non sensibles, ainsi que l'acquisition des équipements de protection individuelle et des matériels informatiques et bureautiques.

III.6. Domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques

III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières

Les principales actions réalisées par le Centre National d'Études et de Recherches Routières

(CNERR) au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023, se résumant dans le tableau suivant :

Actions	2022 (réalisations)	2023 (prévisions)
Auscultation du réseau routier et évaluation de son état structurel et de la surface de la chaussée	28.186 km	15.500 km
Relevé visuel des dégradations de la chaussée	27.600 km	46.000 km

En plus de ces actions, d'autres activités ont été également réalisées par le CNERR au cours de la même période. Il s'agit principalement des actions suivantes :

- ▶ Le maintien de l'accréditation du laboratoire selon la norme ISO/CEI 17025 version 2018 à la suite de l'évaluation de SEMAC effectuée en juillet 2022 ;
- ▶ L'élaboration du recueil annuel du trafic routier pour l'année 2020 et l'édition des recueils régionaux annuels du trafic routier de l'année 2021 ;
- ▶ La maintenance et l'exploitation du Système d'Information Routière, ainsi que le système de gestion des incidents sur le réseau routier, et du relevé visuel.

Par ailleurs, le Centre prévoit au titre de l'année 2024 la réalisation d'un ensemble d'actions, dont notamment :

- ▶ La poursuite des travaux d'auscultation du réseau routier et d'évaluation de l'état structurel et de la surface de la chaussée, à l'aide des appareils d'auscultation ;
- ▶ La modernisation du système d'auscultation routière à travers l'achat de nouveaux équipements ;
- ▶ La poursuite du développement du système d'information géographique en procédant à la maintenance et à l'exploitation du Système d'Information Routière (SIR), du Système de Gestion du Relevé Visuel (SGRV) et du système « INFOROUTE » ;
- ▶ L'exploitation des mesures de comptage routier pour l'élaboration du recueil annuel et des recueils régionaux du trafic routier.

III.6.2. Services de Logistique et de Matériel et Service Réseau des Services de Logistique et de Matériel

Les principales réalisations de ces SEGMA qui relèvent du Ministère de l'équipement et de l'eau, au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023, ont porté sur les actions suivantes :

- ▶ Le raccourcissement de la durée des dysfonctionnements du matériel des travaux publics (le taux de disponibilité du matériel a atteint 85%) ;
- ▶ L'amélioration de la qualité des équipements et la rénovation du parc de matériel des travaux publics à travers l'acquisition du matériel des travaux publics afin d'assurer la viabilité routière ;
- ▶ L'amélioration de la qualité du service fourni par les ponts de secours installés pour garantir la sécurité des usagers.

Le programme d'action pour l'exercice 2024 portera essentiellement sur le renforcement de la disponibilité du matériel des travaux publics dans l'objectif d'atteindre un taux de 85%, la poursuite du renouvellement du parc du matériel des travaux publics à travers l'acquisition de

nouveaux engins, ainsi que l'amélioration du service fourni par les ponts de secours installés pour garantir la sécurité des usagers.

III.6.3. Service de Gestion des Chantiers

Les principales réalisations du Service de Gestion des Chantiers (SGC) au titre de l'année 2022 et le premier semestre de l'année 2023 ont concerné les actions suivantes :

- ▶ La location du matériel et des engins au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos et l'agence du Moulouya pour la réalisation des opérations de protection contre les inondations ;
- ▶ La location du matériel et des engins au profit de l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia pour la réalisation des opérations de préservation des réserves publiques en eau.

Les prévisions du SGC au titre de l'année 2024 portent essentiellement sur la location du matériel des travaux publics pour le compte de la Direction des Aménagements Hydrauliques, dans le but d'aménager les cours d'eau et mettre en œuvre le programme de protection contre les inondations, et aussi pour le compte des Agences de Bassins Hydrauliques en vue de les accompagner dans le programme de préservation du patrimoine hydraulique. Également, ce SEGMA prévoit l'extension du champ de sa clientèle pour intégrer les communes territoriales, et l'amélioration du rendement des ateliers du parc matériel.

III.6.4. Direction de la Marine Marchande

Les principales actions réalisées par la Direction de la Marine Marchande (DMM) au titre de l'année 2022 se résument comme suit :

- ▶ Le renforcement de l'offre de services maritimes lors de l'opération Marhaba 2021, à travers la location de deux navires par la Direction de la Marine Marchande et l'autorité portuaire du Port Tanger-Med ;
- ▶ L'achèvement des travaux d'aménagement du siège de la Direction de la Marine Marchande ;
- ▶ La poursuite du traitement des dossiers relatifs au versement des indemnités de transport maritime au profit des MRE pendant l'opération « Marhaba 2021 » ;
- ▶ La digitalisation des procédures de traitement et de gestion de l'accostage des navires marchands dans les ports marocains.

Les réalisations de la DMM durant le premier semestre de l'année 2023 s'articulent autour des opérations suivantes :

- ▶ L'achèvement du processus de versement de l'indemnisation partielle pour les déplacements maritimes au bénéfice des MRE ;
- ▶ La candidature du Maroc pour l'adhésion au Conseil de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour 2024, et l'organisation d'une campagne de promotion de l'adhésion du Maroc au Conseil de l'OMI pour l'année 2025 auprès des instances et représentations des Etats membres de l'OMI ;
- ▶ La préparation d'un plan de communication avec les membres de la communauté marocaine pendant l'opération de transit "Marhaba 2023".

Pour ce qui est du plan prévisionnel de la DMM au titre de l'année 2024, il s'articule en particulier autour des actions suivantes :

- ▶ La préparation d'un plan de communication avec les membres de la communauté marocaine pendant l'opération « Marhaba 2024 » ;
- ▶ La digitalisation des services rendus aux utilisateurs ;
- ▶ La création d'une carte d'identité pour les marins en vue, notamment, de permettre aux gens de la mer de développer leur aptitude au travail, notamment à bord des navires étrangers.

III.6.5. Direction Générale de la Météorologie

Les réalisations de la Direction Générale de la Météorologie (DGM) pour les années 2022 et 2023, se sont articulées autour de l'extension du réseau météorologique dans le cadre du Fonds de Lutte contre les effets des Catastrophes Naturelles, ainsi que le développement du système de traitement des données météorologiques, et ce, conformément aux axes ci-dessous :

- ▶ Acquisition, installation et mise en service d'un système de vidéosurveillance cameras IP POE et de pièces de rechange pour la modernisation des stations de surveillance de la qualité de l'air ;
- ▶ Fourniture, installation et mise en service des systèmes d'automatisation de l'observation météorologique aux aéroports de Marrakech, Rabat Sale, Agadir Al Massira, Ouarzazate, Tanger, Tétouan, Fès-Saïss, Errachidia, Laayoune et Agadir Inzegane, et aux CPM de Taourirt, Rabat-ville, Fès-ville, El Hajeb et au niveau de la division des Affaires Techniques et d'Equipements ;
- ▶ Acquisition, installation et mise en service de quarante-six stations météorologiques automatiques pour le renforcement du réseau climatologique de la région Souss-Massa ;
- ▶ Acquisition et installation de 20 stations météorologiques automatiques pour le renforcement du système d'Alerte aux phénomènes météorologiques extrêmes au niveau de la Région de Casablanca –Settat ;
- ▶ Renforcement et mise à niveau d'un réseau de stations météorologiques automatiques sur le bassin d'Oum Rabiaa ;
- ▶ Fourniture, installation et mise en service d'un système automatique de radiosondage pour renforcer l'observation en altitude dans les régions Souss-Massa et Beni Mellal-Khenifra ;
- ▶ Fourniture d'instruments de mesure des précipitations pour l'équipement des postes auxiliaires relevant du Ministère de l'Intérieur ;
- ▶ Fourniture, installation et mise en service de deux radars d'observation météorologique à haute fréquence pour la couverture des provinces Arfoud et Tan-Tan (régions Sud Est et Sud) et de 3 radars d'observation météorologique pour couvrir les provinces d'Agadir Edaoutanan (région de Souss-Massa), la province de Khouribga (région de Beni Mellal-Khenifra) et la province de Larache (région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma) ;
- ▶ Fourniture, installation et mise en service de deux radars de Haute Fréquence de mesure des paramètres océaniques pour la couverture de la région du détroit de Gibraltar-préfecture de Tanger et province de Fahs-Anjra, et deux autres radars dans les régions situées dans la zone côtière entre les ports de Safi et El Jadida-Provinces de Safi et EL Jadida ;

- ▶ Fourniture, installation et mise en service d'un système mobile d'observation météorologique automatique, et d'un système informatique de traitement des données de la prévision numérique ;
- ▶ Maintenance du matériel météorologique et des équipements de pointe de la DGM, notamment le calculateur de prévision numérique, le système du réseau radars météorologiques et les stations automatiques de la navigation aérienne.

Par ailleurs, la DGM prévoit, au titre de l'année 2024, la poursuite des projets visant la connaissance et l'anticipation des risques météorologiques et climatiques, la mise en avant d'une offre de services décisionnels innovants et compétitifs, la fourniture et l'installation de six radars météorologiques pour couvrir les régions de Agadir, Khouribga, Larache, Mohammedia, M'diq-Fnideq, Grand Casablanca, et la vallée de L'OURIKA, ainsi que la maintenance et l'entretien des équipements techniques de surveillance météorologique.

III.6.6. Direction Générale de l'Aviation Civile

Les réalisations majeures de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) au titre de l'année 2022 et du premier semestre de 2023 se résument comme suit :

- ▶ Le renforcement des missions d'observation et de veille dans le domaine du transport aérien ;
- ▶ L'automatisation du processus de délivrance des autorisations de droits du trafic ;
- ▶ La mise en œuvre du programme de certification des aéroports ;
- ▶ La mise en œuvre des textes réglementaires de la loi 40-13 portant code de l'aviation civile ;
- ▶ Le traitement et la conservation des archives physiques de la Direction Générale de l'Aviation Civile ;
- ▶ L'organisation d'une journée nationale sur le Transport Aérien ;
- ▶ La réalisation du programme annuel d'homologation des organismes de formation et des simulateurs de vol.

Au titre de l'exercice 2024, la DGAC prévoit principalement la réalisation des actions suivantes :

- ▶ Réalisation d'une étude pour le développement de la connectivité aérienne du Maroc autour du Hub de Casablanca ;
- ▶ Promotion du transport aérien domestique au Maroc (Partenariat Etat/RAM/Régions) ;
- ▶ Mise en œuvre du Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA) ;
- ▶ Acquisition d'un système d'information pour la gestion et la supervision de la sécurité aérienne.

III.7. Domaine des autres actions économiques

III.7.1. SEGMA chargé de la Privatisation

Au titre de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023, le SEGMA chargé de la privatisation n'a réalisé aucune opération d'ouverture de capital ou de cession.

Pour l'année 2024, ledit SEGMA prévoit la réalisation des études préparatoires et des missions d'évaluation et de placement portant sur le programme de cession d'une part (ou de la totalité) du capital de certaines entreprises publiques et ce, conformément aux dispositions de la loi

n°39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

III.8. Domaine de l'agriculture et de la pêche maritime

III.8.1. Division de la Durabilité et d'Aménagement des Ressources Maritimes

Les actions menées par la Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes (DDARM) au titre de l'année 2022 ont porté principalement sur :

- ▶ La mise en œuvre de la convention d'assurance relative à la couverture des accidents de travail des fonctionnaires chargés de l'observation à bord des navires de pêche ;
- ▶ L'achat de fournitures (bureau et informatiques), et entretien des bâtiments et du matériel ;
- ▶ L'actualisation et la mise à jour des informations concernant le secteur halieutique à travers des abonnements à des revues spécialisées ;
- ▶ L'organisation de manifestations afférentes aux opérations de contrôle ;
- ▶ La gestion du contentieux pour la protection des intérêts de la DDARM ;
- ▶ L'amélioration des conditions du contrôle ;
- ▶ La mise à niveau des services de la DDARM (locaux, équipements) ;
- ▶ L'équipement des services déconcentrés chargés du contrôle ;
- ▶ L'entretien et la réparation des appareils de radio communications en vue d'assurer la sécurité et le sauvetage maritime ;
- ▶ La coopération pour la promotion de la conservation et la gestion des ressources halieutiques.

Au titre premier semestre de l'année 2023, la DDARM a poursuivi la réalisation de ses activités courantes avec notamment la reconduction de la convention d'assurance des accidents de travail du personnel chargé de l'observation à bord des navires, la gestion du contentieux pour la protection des intérêts de la DDARM et l'amélioration des conditions de contrôle et les autres missions, dont la finalisation est prévue d'ici la fin de l'année.

S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services en matière de la conservation et la gestion des ressources halieutiques, le plan d'action prévu au titre de l'année 2024 est articulé autour des actions suivantes :

- ▶ La mise à niveau des services de la DDARM, notamment à travers l'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel informatique et audiovisuel ;
- ▶ L'amélioration des conditions de sécurité, de contrôle et de sauvetage maritime ;
- ▶ La mobilisation des moyens financiers pour l'acquisition des équipements de contrôle des services déconcentrés ;
- ▶ La cotisation à des organismes internationaux ayant leur siège au Maroc où à l'étranger chargés de la protection de la ressource halieutique.

III.8.2. Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution

Le tableau ci-dessous synthétise les principales actions exécutées par le laboratoire national des études et de surveillance de la pollution au titre de l'exercice 2022 :

Objectif	Mesures prises	Indicateur de suivi	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
Surveillance de l'état de l'environnement	Surveillance de la qualité des eaux de baignade	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des plages ✓ Nombre des stations ✓ Nombre d'échantillons/an ✓ Nombre d'analyses 	193 495 5.100 35.700	193 495 5.110 35.770	100% 100% 100% 100%	
	Surveillance de la qualité du sable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de plages ✓ Nombre des stations ✓ Nombre de catégories de déchets marins ✓ Nombre d'échantillons (mycologiques) ✓ Nombre d'analyses (mycologiques) 	61 122 2.544 244 976	61 122 2.544 244 976	100% 100% 100% 100% 100%	
	Surveillance de la pollution véhiculée vers la Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses 	15 4 80 1.060	15 3 60 850	100% 75% 75% 80%	
	Programmes de surveillance IMAP	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses 	25 4 62 372	25 3 37 222	100% 75% 60% 60%	
	Surveillance de la pollution véhiculée vers l'atlantique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses 	34 4 136 3.400	34 2 68 1.463	100% 50% 50% 43%	
	Surveillance COV 19 dans les eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des stations ✓ Nombre de campagnes ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses 	- - - -	4 15 69 414	- - - -	
	Surveillance de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de jours de mesure 	-	9.675	-	
	Accréditation du laboratoire	Validation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'analyses (Métaux lourds) 	100	100	100%
		Participation aux essais inter-laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'échantillons (physico-chimie) 	29	29	100%
			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'analyses (physico-chimie) 	40	40	100%
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'échantillons (métaux lourds) 			7	7	100%	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'analyses (métaux lourds) 			42	42	100%	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'échantillons (Organique) ✓ Nombre d'analyses (Organique) 			26 186	26 186	100% 100%	
Requêtes pour répondre aux plaintes en effectuant des missions in-situ et des analyses au laboratoire	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'opérations ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses 	A la demande	1 26 78	-	
	Emissions atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de mesures 	A la demande	0	-	
	Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de mesures 	A la demande	360	-	
Prestations de services	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des missions ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses 	A la demande	4 36 360	-	
	Emissions atmosphériques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de mesures 	500	192	38%	
Promotion de la recherche scientifique	Formation et encadrement des stagiaires dans différents domaines de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des stagiaires ✓ Nombre d'échantillons ✓ Nombre d'analyses ✓ Nombre de mesures 	A la demande	10 74 889 2160	-	

Concernant le premier semestre de l'année 2023, les actions réalisées sont centrées autour

des activités ordinaires du laboratoire notamment la surveillance de l'état de l'environnement, l'appui technique des pouvoirs publics pour la résolution des conflits environnementaux liés à la pollution, l'offre des services pour la caractérisation des émissions gazeuses et rejets liquides, la promotion de la recherche scientifique ainsi que l'accréditation du laboratoire en participant aux essais inter-laboratoires à l'échelle internationale.

Le plan d'action du Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution au titre de l'année 2024, vise, essentiellement, la poursuite des actions déjà entamées au cours des années précédentes en ce qui concerne la surveillance de la qualité des eaux, du sable et de l'air et à répondre au mieux aux différentes requêtes formulées tant par le secteur public que privé. Aussi, le LNESP envisage de participer aux essais inter-laboratoires ainsi que de développer la recherche scientifique en assurant la formation et l'encadrement des stagiaires en matière d'environnement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Attributions des SEGMA

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2021 et 2022

ANNEXE 3 : Evolution des recettes des SEGMA en 2021 et 2022

ANNEXE 4 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2021 et 2022

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS DES SEGMA

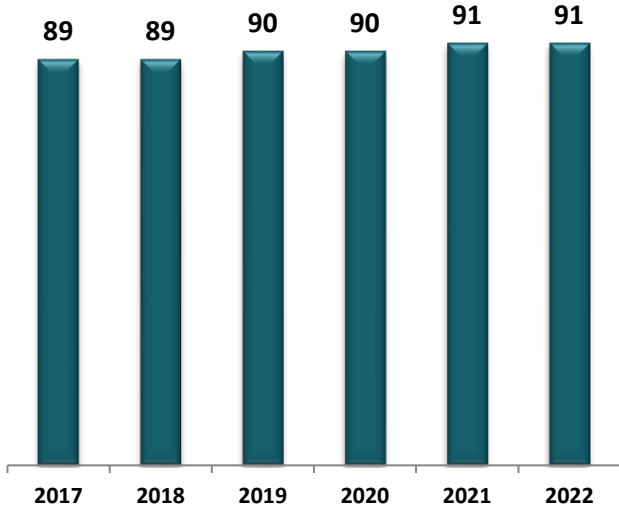
I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé

Les SEGMA relevant du domaine de la santé concourent activement à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'élargissement de l'accès à des soins de qualité pour l'ensemble des citoyens et de renforcement des mesures sanitaires préventives contre les épidémies. Les attributions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 sont présentées ci-après :

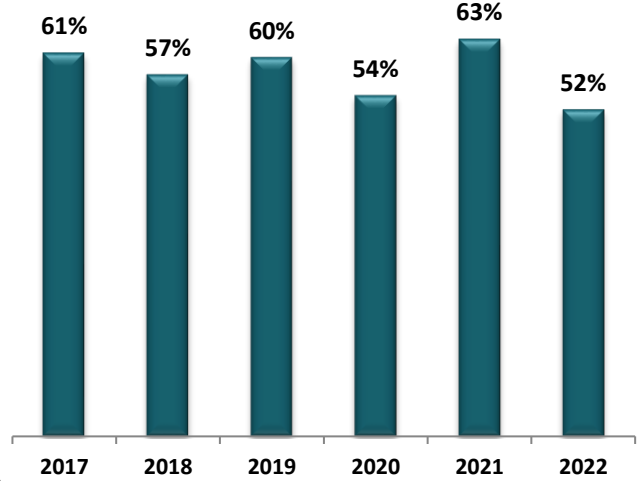
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Hôpitaux et Centres médico-chirurgicaux militaires	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic, de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leurs ayant droits ainsi que des civils ; • Concourir à la formation pratique des médecins et des étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et les instituts de formation aux carrières de santé des infirmiers ; • Contribuer aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgents aux militaires ainsi qu'à la population civile.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Hôpitaux et Centres d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser, avec ou sans hébergement, des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes ; • Garantir la permanence des soins et assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence ; • Contribuer aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés ; • Assurer la formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et des écoles de formation professionnelle et de formation des cadres, en rapport avec le domaine de la santé, ainsi que la formation continue des professionnels et des gestionnaires de santé ; • Participer à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Centre National de Transfusion Sanguine et d'Hématologie	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le don du sang au niveau national ; • Améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles ; • Adapter les activités aux évolutions médicales et techniques ; • Fabriquer et distribuer gratuitement des réactifs des produits sanguins ; • Imposer un contrôle qualité et assurer un audit annuel à tous les CTS (Centres de Transfusion Sanguine) ; • Fournir l'équipement et les moyens de fonctionnement des différents CTS ; • Construire et aménager les CTS.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Centre Régional de Transfusion Sanguine-Casablanca	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ; • Organiser des collectes du sang à l'extérieur et à l'intérieur ; • Réaliser les examens obligatoires sur le sang ; • Assurer l'approvisionnement régulier en poches des Produits Sanguins Labiles (PSL) de l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa Région.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ; • Proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer des systèmes

Institut National d'Hygiène	<p>de vigilance relatifs à la santé humaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et diffuser l'information en rapport avec ses compétences ; • Promouvoir la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Centre National de Radio-protection	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants ; • Codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application ; • Procéder au contrôle préalable et à posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales ; • Contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières ; • Surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux potables ; • Participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire, et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection.
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Direction du Médicament et de la Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments, des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ; • Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques ; • Assurer le contrôle technique et de qualité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur ; • Effectuer l'inspection des officines, grossistries et laboratoires de fabrication ; • Délivrer les visas et autorisations de débit des produits pharmaceutiques.

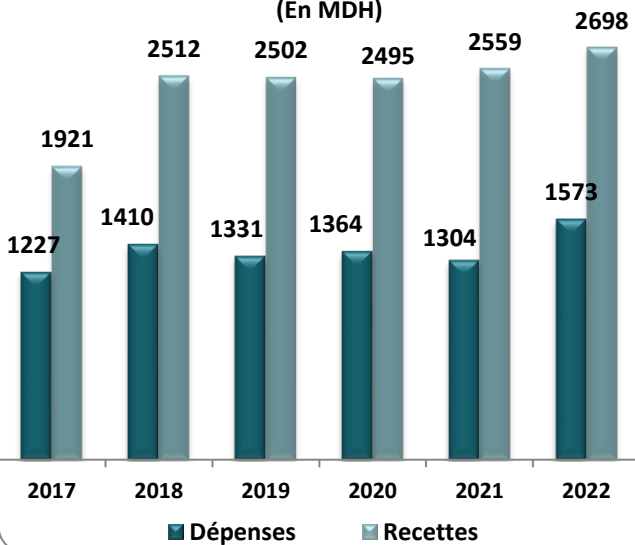
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de la santé



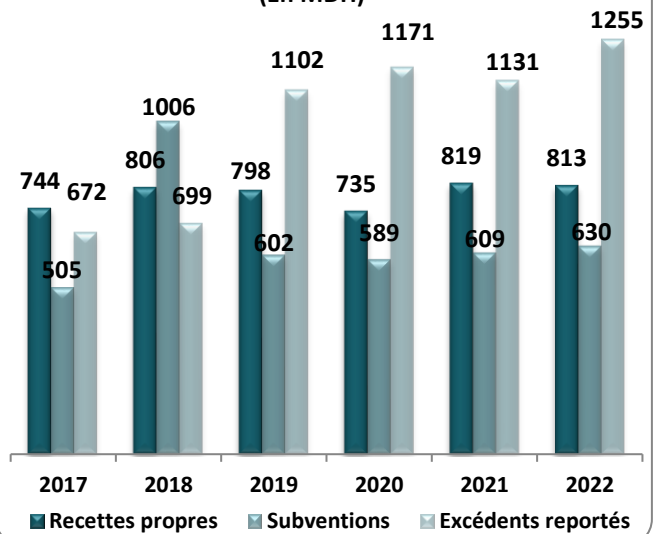
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de la santé



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de la santé (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de la santé (En MDH)



I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

La formation dispensée par ces SEGMA consiste à doter les secteurs concernés de ressources humaines qualifiées qui pourront les accompagner dans leur processus de développement. Il s'agit notamment des domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche maritime, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé. Les attributions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 sont présentées ci-après :

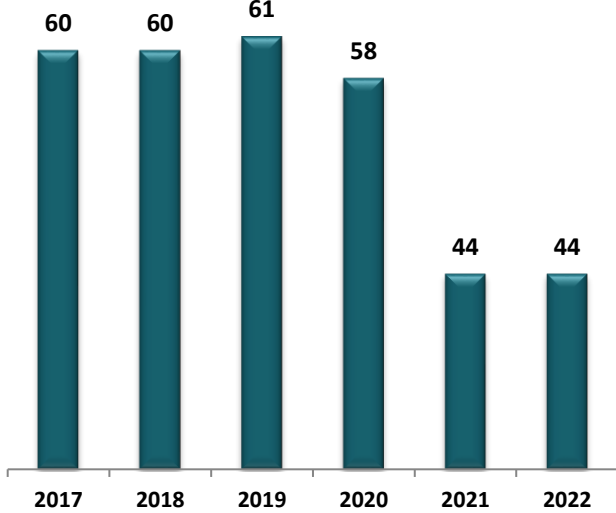
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser la formation initiale et la formation continue dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : École des Sciences de l'Information	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser la formation initiale destinée aux informaticiens et informaticiens spécialisés, la formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que les actions de recherche et de développement.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Instituts et centres de formation œuvrant dans le domaine agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ; • Assister et former les jeunes promoteurs sur des projets dans les domaines agricoles ; • Assurer la formation continue des ouvriers des exploitations agricoles ; • Former et assister des maîtres de stage ; • Dispenser la formation par apprentissage aux jeunes déscolarisés issus du milieu rural ; • Suivre l'insertion des lauréats ; • Réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins en compétences du secteur, et ce en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois ; • Présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socio-professionnels.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : École Nationale Forestière d'Ingénieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Former les ingénieurs des Eaux et Forêts ; • Animer des sessions de formation continue ; • Effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Instituts et centres de formation opérant dans le domaine de la pêche maritime	<p>Former les ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche. Ces instituts et centres œuvrent particulièrement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer qualitativement la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage) ; • Organiser des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ; • Valoriser les acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
	formation continue ; • Accompagner le programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale à travers des actions d’alphabétisation professionnelle, de vulgarisation et d’encadrement.
MINISTERE DU TOURISME, DE L’ARTISANAT ET DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : SEGMA opérant dans le domaine de l’artisanat	• Former des artisans innovateurs et qualifiés capables d’assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ; • Organiser des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des chefs d’entreprises d’artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d’études, des stages et des ateliers pratiques ; • Assurer des prestations, rémunérées, réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers ; • Réaliser des recettes à travers la vente d’articles d’artisanat et chefs-d’œuvre réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.
MINISTERE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES : Division Administrative	• Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du Ministère de l’Economie et des Finances ; • Accompagner les actions de formation spécifique des Directions de ce département ; • Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre par le département ; • Mettre en œuvre les programmes d’insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ; • Promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.
MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Division des Stratégies de Formation	• Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du Ministère et des tiers ; • Organiser les manifestations se rapportant au domaine d’activités du Ministère pour le compte des tiers ; • Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ; • Mettre en œuvre des actions de conseil, d’assistance et d’accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres entités dans les domaines liés à l’enseignement et à l’éducation ; • Assurer l’hébergement et la restauration au profit des tiers pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale ; • Publier et vendre les documents et assurer la location des locaux et du matériel.
MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Écoles opérant dans le domaine de l’énergie et des mines	• Institut Des Mines De Touissit-Oujda : Il a pour mission la formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel ; • Institut Des Mines De Marrakech : Il a pour mission la formation des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l’exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l’électromécanique.
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : Institut Supérieur d’Études Maritimes	• Dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres destinés aux différentes branches de l’activité maritime ; • Entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ; • Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.

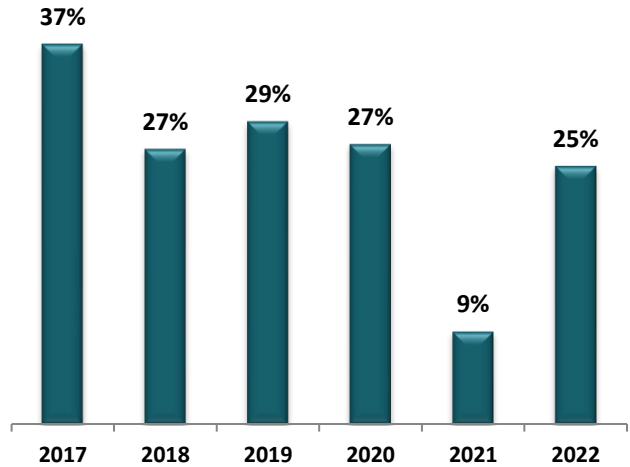
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier	<ul style="list-style-type: none"> Assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et des techniciens des administrations. Les domaines de formation concernent particulièrement la conduite, l'entretien et la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Service de la Formation Continue	<ul style="list-style-type: none"> Assurer et supporter les frais quotidiens de fonctionnement du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ; Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC ainsi que son développement.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : Écoles Nationales d'Architecture	<ul style="list-style-type: none"> Former des architectes ; Contribuer à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés ; Concevoir et réaliser des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, au profit d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés ; Réaliser, pour le compte des administrations de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme ; Contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances ; Organiser des manifestations et des activités scientifiques relatives à la gestion des villes, à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au développement durable.
MINISTERE DE L'INTERIEUR : Direction du Développement des Compétences et de la Transformation Digitale	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres relevant du Ministère de l'Intérieur ; Assurer l'information et la formation des élus en matière d'administration et d'ingénierie de la formation, notamment à travers l'identification des besoins de formation, le montage des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit ; Mettre à disposition des locaux, les infrastructures, les ateliers et les matériels pédagogiques ; Assurer la formation, notamment d'intégration, initiale, continue, académique ou de préparation aux concours et aux examens d'aptitudes professionnelles ; Assurer le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation ; Réaliser toute autre prestation dont l'objectif est de permettre la qualification des bénéficiaires de la formation, le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en pratique de leurs compétences professionnelles et techniques.
MINISTERE DE L'INCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des manifestations en rapport avec les domaines d'intervention du ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>ECONOMIQUE, DE LA PETITE ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES : Division de la Formation</p>	<p>et des Compétences et des établissements sous sa tutelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des sessions de formation, de rencontres et séminaires au profit des organisations, des administrations, des établissements publics, des organisations syndicales ou professionnelles, des associations et des particuliers ; • Louer des locaux (salles de formation, salles de conférences et ateliers) ; • Louer des infrastructures et matériels pédagogiques ;
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Institut Supérieur de l'Information et de la Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations ; • Organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue en la matière à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ; • Contribuer au développement de la pratique professionnelle dans les domaines des médias et de la communication, et promouvoir la recherche scientifique et académique dans ces domaines ; • Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans les divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux ou étrangers.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comblent le vide en matière de formation dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma et accompagner l'évolution desdits métiers ; • Satisfaire les demandes, de plus en plus grandes, en spécialistes dans ces domaines au moment où le Maroc est devenu un pays privilégié de tournage cinématographique de dimension internationale.
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former les cadres supérieurs et effectuer de la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports ; • Assurer la gestion des centres de formation de Rabat Yaâcoub El Mansour et de Moulay Rachid des sports ; • Organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques ; • Animer des sessions de formation continue au profit des organismes publics ou privés et des individus.
<p>MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Ecole Nationale de Santé Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé, dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique ; • Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ; • Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.
<p>MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : SEGMA opérant dans le domaine du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils adéquats pour l'exercice des fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement.

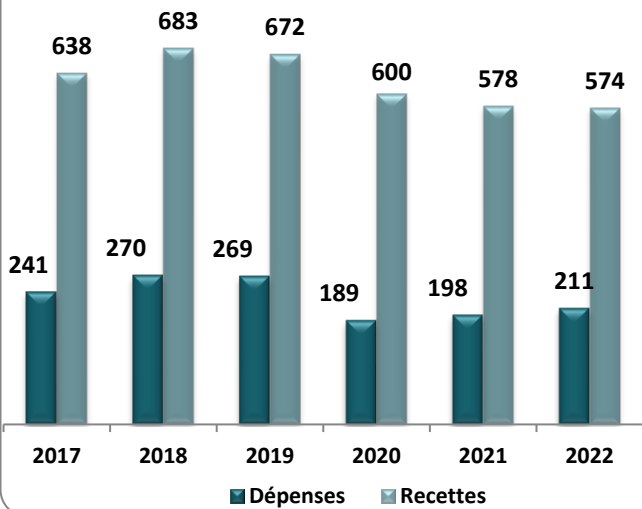
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres



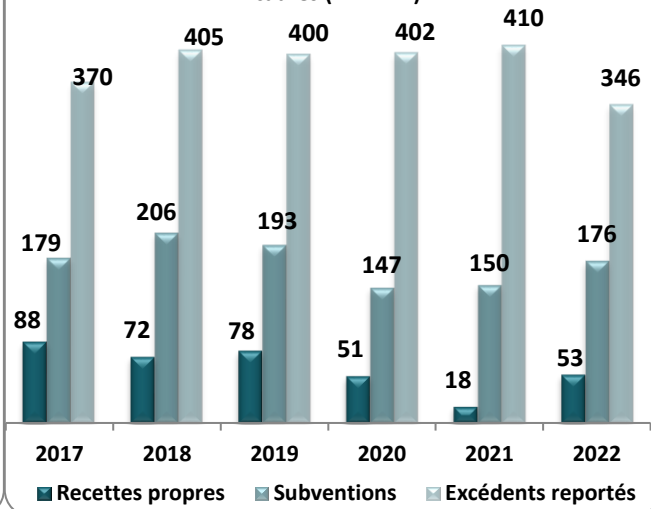
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres (En MDH)

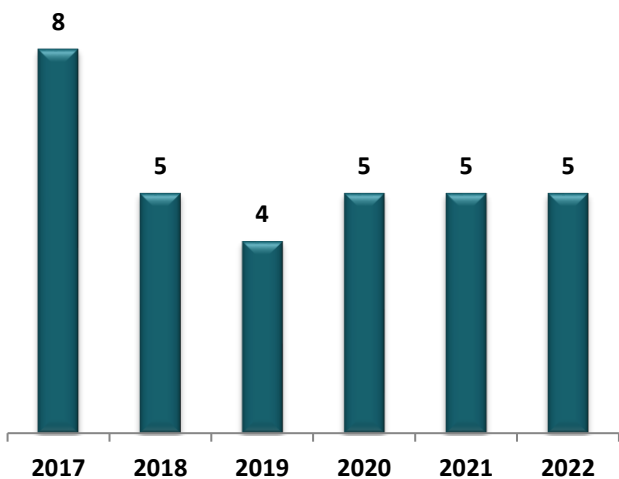


I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives

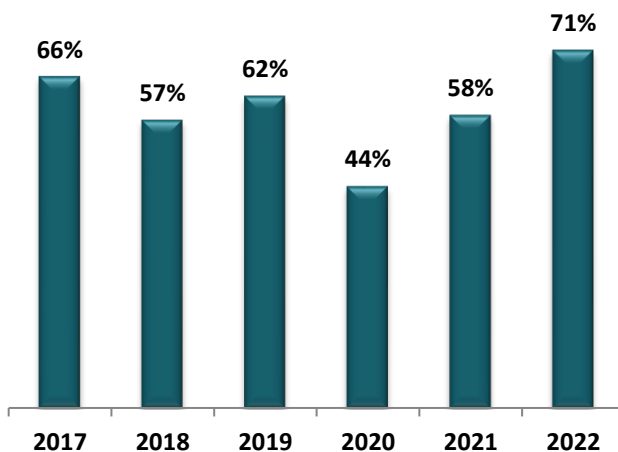
Lesdits SEGMA sont chargés de la gestion des infrastructures sportives et culturelles. Ils assurent l'organisation des rencontres sportives nationales et internationales ainsi que des diverses manifestations artistiques et culturelles. Les attributions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>CHEF DU GOUVERNEMENT : Royal Golf Dar Es Salam</p>	<p>Organiser de prestigieuses manifestations golfiques nationales et internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Manifestations nationales : <ul style="list-style-type: none"> • Coupe de la Fête du Trône ; • Coupe de la Fête de la Jeunesse ; • Coupe de la Marche Verte ; • Championnat du Maroc. ▶ Manifestations internationales : <ul style="list-style-type: none"> • Trophée HASSAN II de golf ; • Challenge HASSAN II de golf ; • Open du Maroc ; • Classic de Dar Es Salam. <p>Outre les manifestations sportives sus indiquées, plusieurs autres compétitions se déroulent sur les parcours du Royal Golf Dar Es Salam.</p>
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Complexe sportif Mohammed V de Casa et base nautique de Mohammedia</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à l'élite nationale des équipements sportifs de haut niveau respectant les contraintes techniques et fonctionnelles de la pratique sportive ; • Participer à la promotion du sport à l'échelle régionale voire nationale ; • Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ; • Créer et encadrer techniquement les écoles de sport qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ; • Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS : Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes ; • Développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive ; • Accueillir les manifestations sportives (en natation) ; • Créer et encadrer les écoles de natation.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Abriter les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour les enfants et les adolescents, les séminaires, les sessions de formation et les activités éducatives, culturelles et sportives ; • Accueillir les associations, les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance, ainsi que les particuliers et les familles pour des activités d'estivage et de tourisme ; • Accueillir les concentrations des fédérations et des clubs sportifs ; • Abriter les sessions de formation et les réunions pour les organismes publics et privés.
<p>MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQVES : Musée Mohammed VI pour la civilisation de l'eau au Maroc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la mémoire et mettre en valeur le patrimoine hydraulique marocain, que ce soit dans son histoire ou sa gestion ; • Offrir aux visiteurs la possibilité de découvrir la dimension spirituelle de l'eau, ses rituels, ses usages économiques et ses techniques traditionnelles ; • Appréhender la structure moléculaire et le cycle de l'eau, les systèmes d'irrigation au Maroc, le captage des eaux et le droit coutumier.

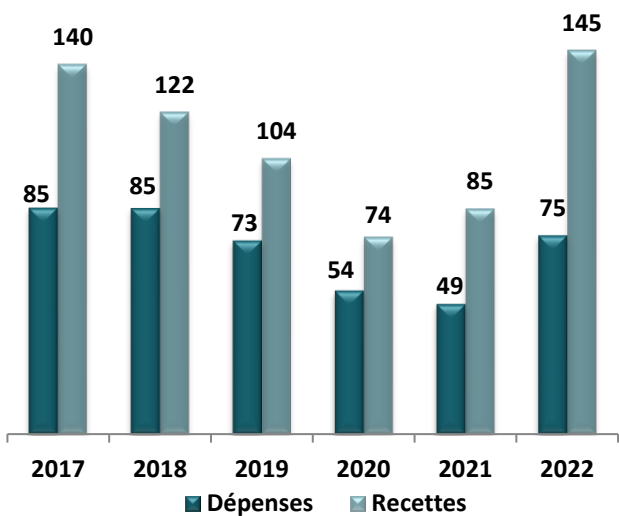
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives



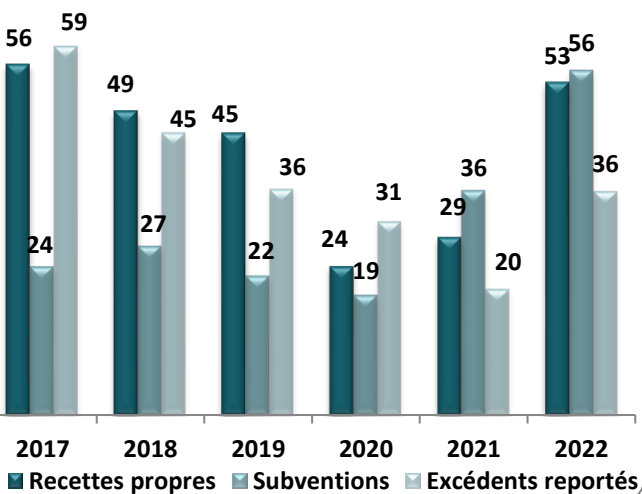
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives (En MDH)

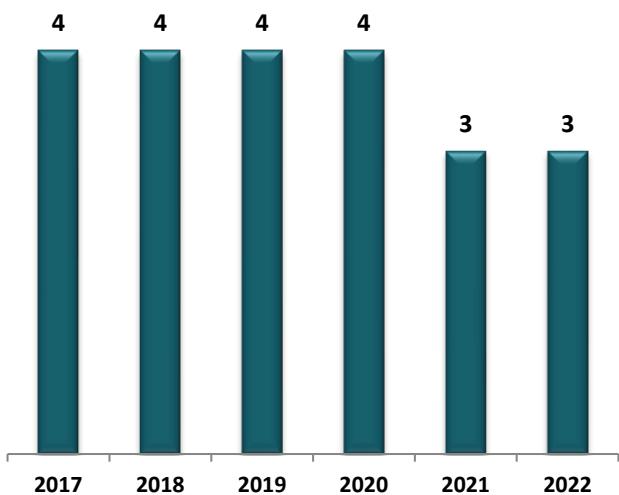


I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales

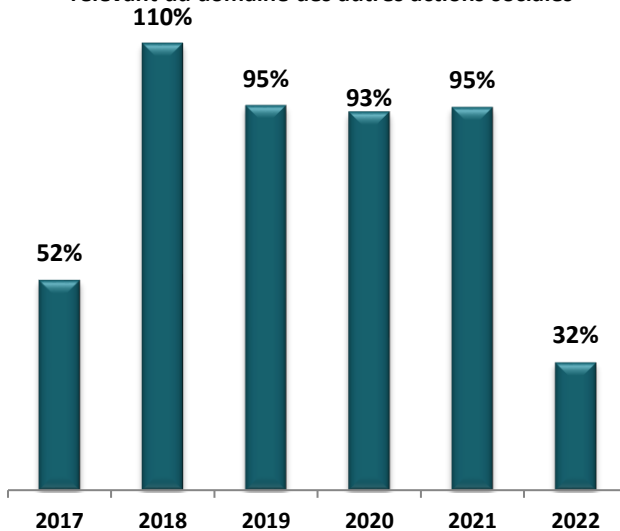
Ils sont chargés de répondre à des besoins très particuliers de certaines catégories de population partageant des caractéristiques communes. C'est le cas notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les attributions de ces services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES : Division du Pèlerinage	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume, qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.
DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION : Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale	<ul style="list-style-type: none"> S'occuper de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle des différentes unités de production au sein des établissements pénitentiaires ; Assurer la commercialisation de la production des exploitations agricoles et des ateliers au sein des établissements pénitentiaires.
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS RESIDANT A L'ÉTRANGER : Direction des Affaires Consulaires et Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc ; Veiller à la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.

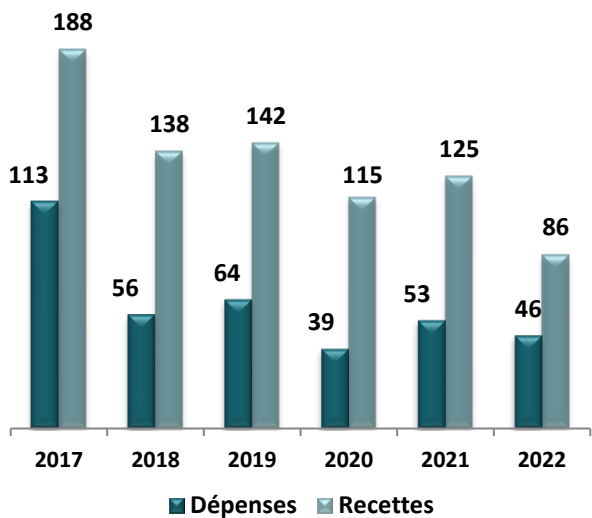
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales



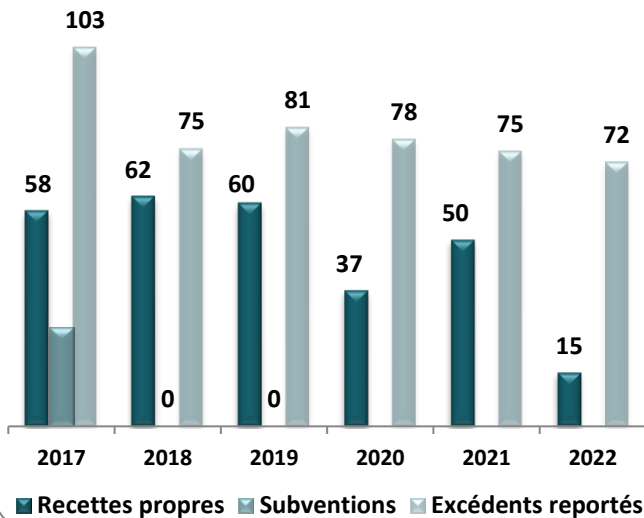
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales (En MDH)



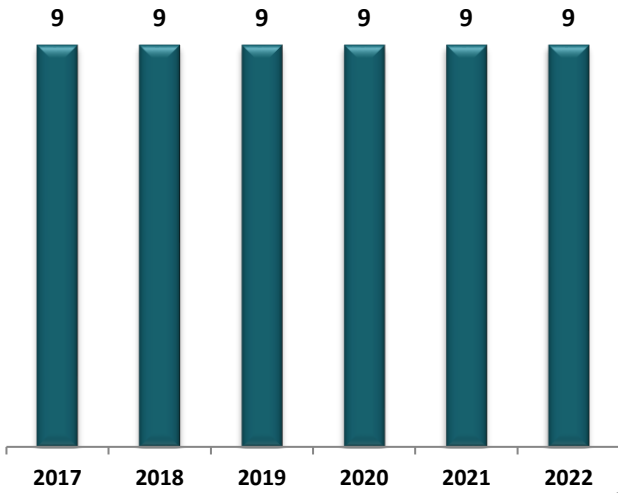
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux

Les prestations offertes par ces SEGMA englobent l'ensemble des opérations de l'État au profit des activités à caractère général. Il s'agit notamment des services communs à l'ensemble des administrations, des services chargés du maintien de l'ordre, de la justice ainsi que des services de l'économie et des finances. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 se présentent comme suit :

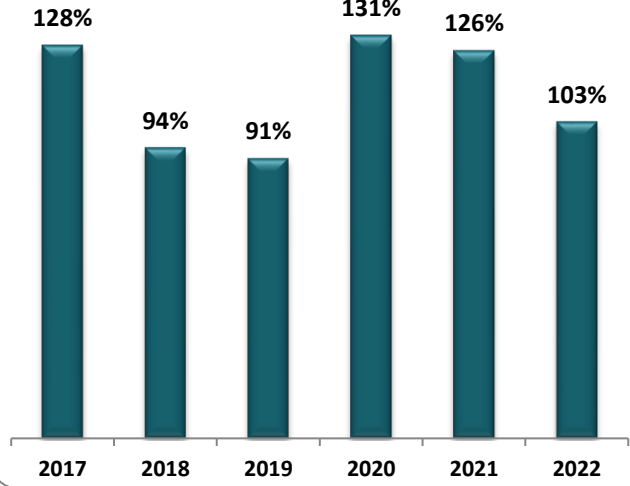
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'approvisionnement des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des établissements publics et privés en masques chirurgicaux et de protection respiratoire.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)	<p>Promouvoir et coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le CRTS assure les tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations ou organismes dépendant de la télédétection afin de leur présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ; Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer à l'utilisation les produits et les services de la télédétection ; Aider et assister les utilisateurs publics ou privés, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ; Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Etablissement Central de gestion et de stockage des matériels	<ul style="list-style-type: none"> Se charger de découper, délimiter et dénaturer les matériels arrivés en fin de potentiel et jugés hors service. Cette opération donne lieu à un volume consistant de ferraille et de déchets métalliques, dont la vente permettrait aux FAR de réaliser des recettes, qui pourront aider à l'entretien des bâtiments et à l'acquisition des équipements spécifiques nécessaires au fonctionnement dudit service.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Centre National de Documentation	<ul style="list-style-type: none"> Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement national économique et social, produits au Maroc ou à l'étranger ; Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ; Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banque de données ou de documents ; Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Trésorerie Générale du Royaume	<ul style="list-style-type: none"> Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information ; Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ; Recouvrer les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
	et la gestion des bons de trésor et des comptes des clients.
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : Administration des Douanes et Impôts Indirects</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrer une partie des coûts générés par les prestations de formation, dispensées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, à ses partenaires et à des douaniers des pays amis.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Imprimerie dar Al Manahil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Imprimer les publications et les périodiques du ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication ; • Réaliser les travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ; • Imprimer les publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, jeunes talents, traducteurs, artistes et tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ; • Diversifier ses ressources financières pour améliorer sa capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.
<p>MINISTERE DE LA JUSTICE : Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publier les ouvrages, recueils, bulletins et rapports à caractère judiciaire ; • Reproduire les arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de jurisprudence sur papier, support informatique et autre ; • Produire les photocopies des documents.
<p>SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : Direction de l'Imprimerie Officielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confectionner et diffuser les éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel (BO) du Royaume ; • Réaliser les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procéder au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires ; • Contribuer à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient tous les numéros des éditions du BO parus depuis 1912, et auxquels l'accès est gratuit.

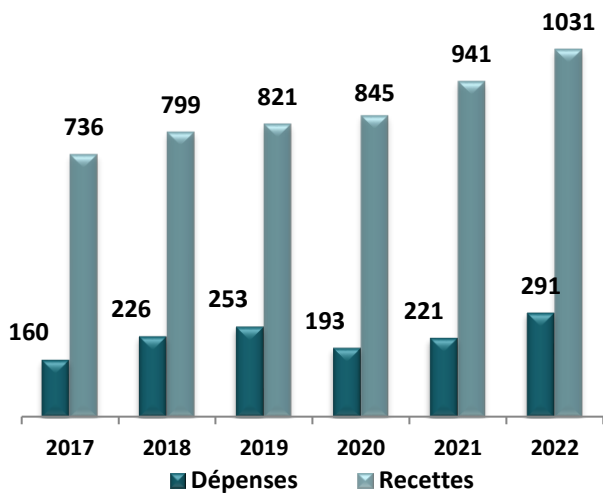
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



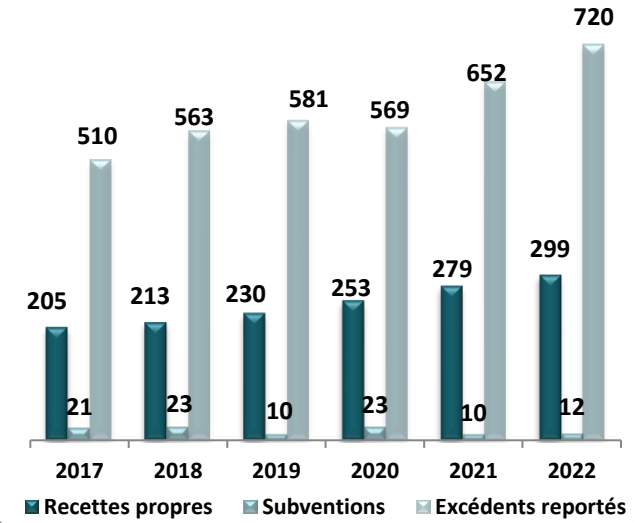
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux (En MDH)



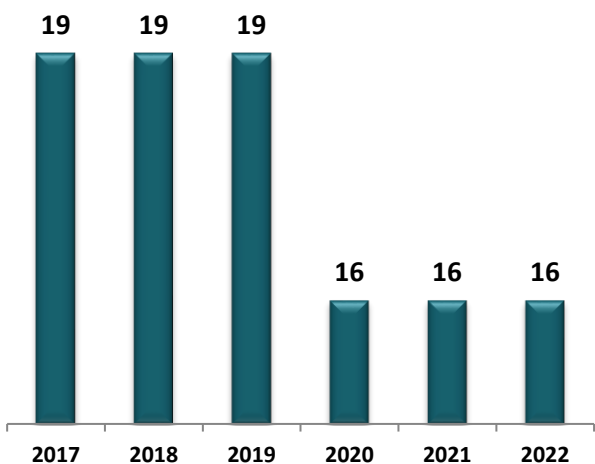
I.6. SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques

Ces services fournissent des prestations visant à développer l'activité de l'équipement, du transport et des autres infrastructures économiques. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 se présentent comme suit :

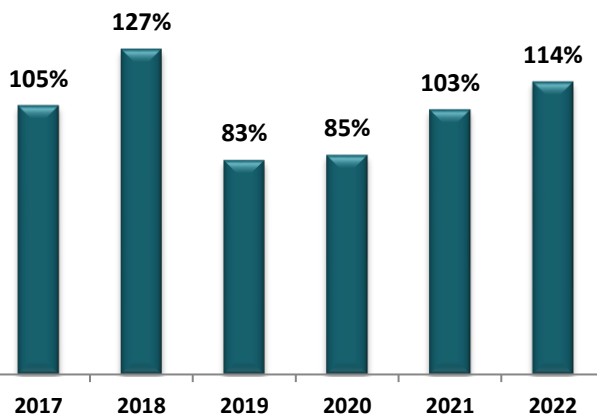
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ; • Assurer la gestion administrative du parc matériel et du parc automobile de la DR ; • Assurer la coordination des Services de Logistique et de Matériel (SLM) en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ; • Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/DPET (Directions Régionales et Provinciales de l'Équipement et du Transport) en matériel de gestion du parc matériel nécessaire à leur intervention ; • Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; • Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel de TP.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Services de Logistique et de Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la location et la gestion du matériel de TP dont ils disposent ; • Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ; • Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ; • Encadrer les parcs provinciaux et assurer l'audit des accidents mortels au niveau de leurs régions ; • Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; • Contribuer au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes.
<p>MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : Direction Générale de l'Aviation Civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la politique du Ministère du Transport et de la Logistique en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien ; • Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ; • Préparer les accords internationaux et établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application ; • Veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.
<p>MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE : Direction de la Marine Marchande</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion administrative des gens de mer ; • Assurer la gestion administrative et technique des navires et des engins nautiques de plaisance ; • Délivrer l'autorisation pour l'exercice d'activités maritimes ; • Assurer les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Centre national</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ausculter les chaussées ; • Réaliser et administrer la banque de données routières ; • Réaliser les études et les recherches techniques routières ;

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
d'Etudes et de Recherches Routières	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ; • Promouvoir la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Service de Gestion des Chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la location d'engins des travaux publics ; • Effectuer de l'expertise en gestion du matériel ; • Réparer les engins et le matériel de travaux publics ; • Assurer l'assistance et la formation sur les techniques de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU : Direction Générale de la Météorologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires ; • Effectuer les études et les recherches atmosphériques de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission ; • Participer à la préparation des accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées concernant les domaines de sa compétence, établir les textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

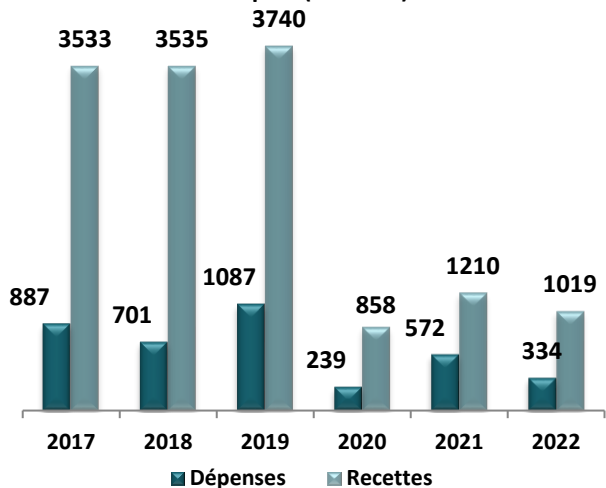
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques



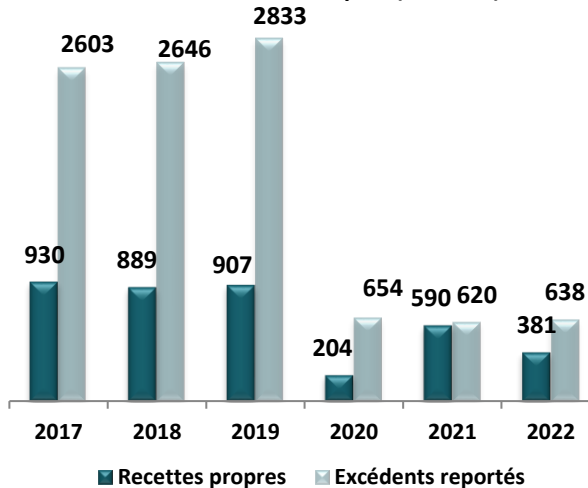
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'équipement, du transport et autres infrastructures économiques (En MDH)

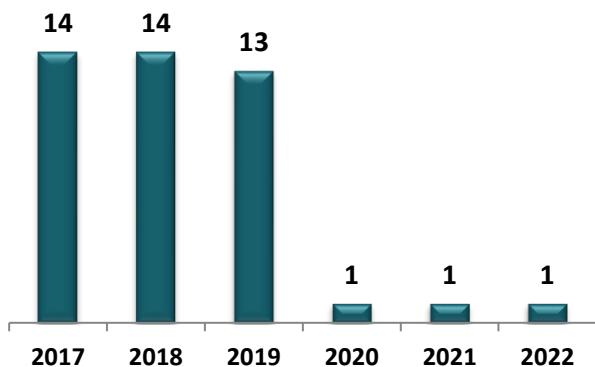


I.7.SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques

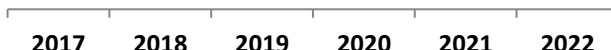
Il s'agit du SEGMA chargé de la Privatisation, dont les attributions ainsi que les réalisations financières durant la période 2017-2022 sont présentées comme suit :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES : SEGMA chargé de la Privatisation</p>	<p>► Réaliser les actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les audits et les évaluations des sociétés et des entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ; • Organiser les campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ; • Conduire les opérations de restructuration des entreprises publiques.

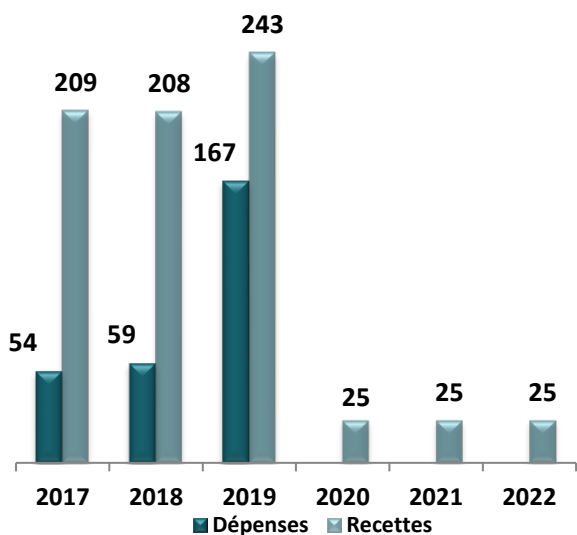
Evolution du nombre des SEGMA relevant des autres actions économiques



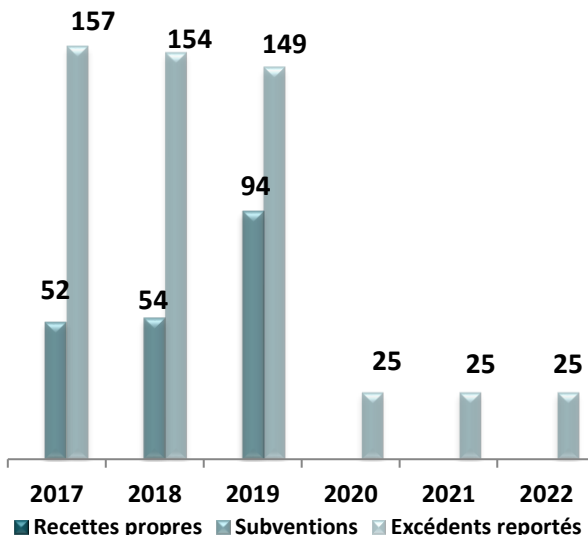
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques (En MDH)

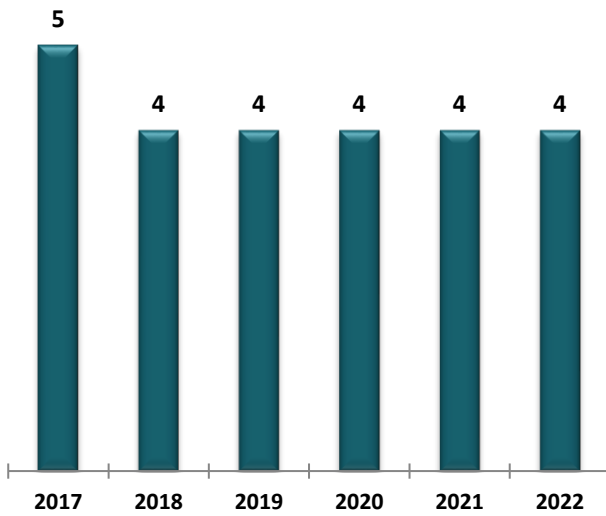


I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime

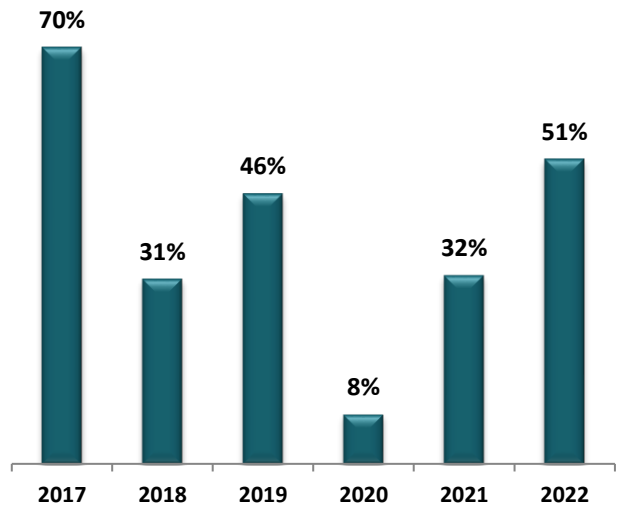
Lesdits SEGMA offrent des prestations liées au domaine de l'eau et de l'environnement. Ils interviennent principalement dans la protection des ressources hydriques, halieutiques, forestières et environnementales. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2017-2022 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.
<p>MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Laboratoire National des études et de surveillance de la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ; • Entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable, et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ; • Promouvoir et coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; • Élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale, et réaliser les projets pilotes aux niveaux national, régional et local ; • Établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ; • Recueillir et diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ; • Assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ; • Susciter et participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et de suivi ; • Effectuer des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles ; • Promouvoir avec les départements ministériels concernés les projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et en assurer la coordination vis-à-vis des Ministères compétents.

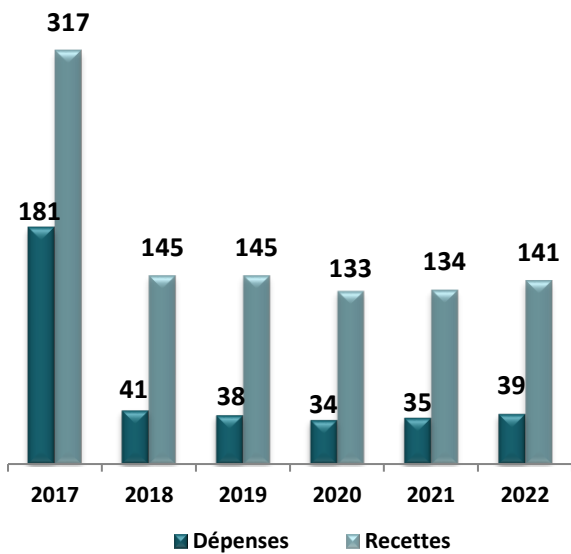
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime



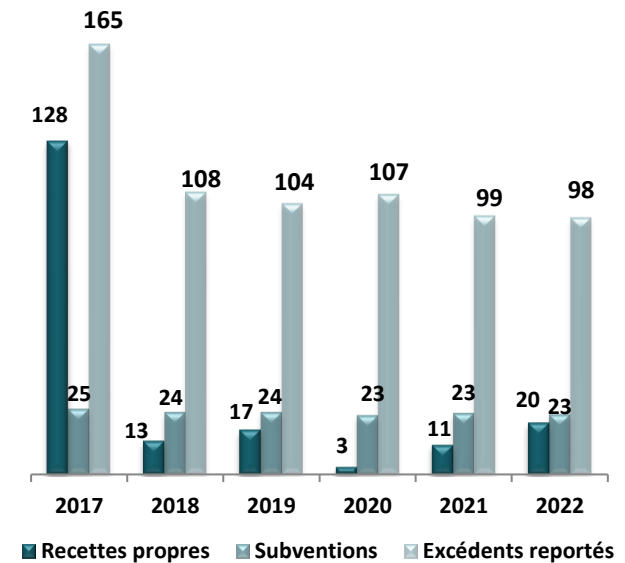
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime (En MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche maritime (En MDH)



ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022

Désignation	ANNEE 2021			ANNEE 2022		
	Prévisions (2)	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions (4)	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES (1)						
Exploitation	4.031.154.177,55	2.039.420.214,52	50,59%	3.765.657.322,01	2.104.529.213,21	55,89%
Investissement	1.458.433.083,46	393.816.369,87	27,00%	1.386.435.252,89	462.898.392,49	33,39%
TOTAL DES CHARGES	5.489.587.261,01	2.433.236.584,39	44,32%	5.152.092.574,90	2.567.427.605,70	49,83%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	767.951.060,00	727.082.055,12	94,68%	770.255.060,00	777.035.419,00	100,88%
Subvention d'investissement	109.128.033,49	101.643.750,00	93,14%	117.389.000,00	118.802.200,00	101,20%
Total des subventions	877.079.093,49	828.725.805,12	94,49%	887.644.060,00	895.837.619,00	100,92%
Recettes propres (3)	1.719.418.819,76	1.796.553.912,27	104,49%	1.437.931.585,46	1.633.119.500,44	113,57%
SOUS TOTAL	2.596.497.913,25	2.625.279.717,39	101,11%	2.325.575.645,46	2.528.957.119,44	108,75%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de l'exercice antérieure	2.893.089.347,76	3.032.165.851,00	104,81%	3.020.808.591,30	3.190.582.029,24	105,62%
TOTAL DES RESSOURCES	5.489.587.261,01	5.657.445.568,39	103,05%	5.346.384.236,76	5.719.539.148,68	106,98%

(1) Tenant compte de l'affectation de l'excédent de l'exercice antérieur ;

(2) Prévisions actualisées ;

(3) Incluent dons et legs ;

(4) Prévisions actualisées sur la base de la situation communiquée par la TGR au 30/06/2023.

ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2021 ET 2022

	Prévisions 2021 (1)	Réalizations au 31/12/2021	Taux de réalisation	Prévisions 2022 (1)	Réalizations au 31/12/2022	Taux de réalisation
1- DOMAINE DE LA SANTE						
Subvention d'Exploitation	588.156.560,00	590.993.413,55	100,48%	614.435.160,00	609.730.253,00	99,23%
Subvention d'investissement	10.000.000,00	18.000.000,00	180,00%	20.000.000,00	20.000.000,00	100,00%
Total Subventions	598.156.560,00	608.993.413,55	101,81%	634.435.160,00	629.730.253,00	99,26%
Recettes propres	808.315.755,00	818.852.327,76	101,30%	842.413.269,00	812.892.797,37	96,50%
Excédent du budget d'exploitation	944.021.359,44	948.467.588,78	100,47%	1.062.316.581,64	1.081.633.911,55	101,82%
Excédent du budget d'investissement	168.741.223,76	182.794.319,06	108,33%	169.163.947,17	173.692.322,30	102,68%
Total général des recettes	2.519.234.898,20	2.559.107.649,15	101,58%	2.708.328.957,81	2.697.949.284,22	99,62%
2- DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES						
Subvention d'Exploitation	123.839.500,00	91.614.641,57	73,98%	106.229.500,00	114.214.766,00	107,52%
Subvention d'investissement	73.678.033,49	58.193.750,00	78,98%	76.339.000,00	61.752.200,00	80,89%
Total Subventions	197.517.533,49	149.808.391,57	75,85%	182.568.500,00	175.966.966,00	96,38%
Recettes propres	127.364.500,00	17.685.441,37	13,89%	127.673.500,00	52.502.693,38	41,12%
Excédent du budget d'exploitation	128.649.068,57	131.444.717,59	102,17%	99.910.423,48	99.956.284,87	100,05%
Excédent du budget d'investissement	242.310.959,03	278.924.708,03	115,11%	229.144.155,52	245.960.232,22	107,34%
Total général des recettes	695.842.061,09	577.863.258,56	83,05%	639.296.579,00	574.386.176,47	89,85%
3- DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES						
Subvention d'Exploitation	21.000.000,00	19.200.000,00	91,43%	24.000.000,00	27.500.000,00	114,58%
Subvention d'investissement	17.000.000,00	17.000.000,00	100,00%	11.000.000,00	28.000.000,00	254,55%
Total Subventions	38.000.000,00	36.200.000,00	95,26%	35.000.000,00	55.500.000,00	158,57%
Recettes propres	26.500.000,00	28.605.579,75	107,95%	40.914.615,00	53.431.718,55	130,59%
Excédent du budget d'exploitation	19.389.248,71	19.389.248,71	100,00%	21.892.582,91	22.290.338,34	101,82%
Excédent du budget d'investissement	921.380,72	921.380,72	100,00%	13.731.149,93	13.731.149,93	100,00%
Total général des recettes	84.810.629,43	85.116.209,18	100,36%	111.538.617,84	144.953.206,82	129,96%
4- DOMAINE DES AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	45.500.000,00	50.423.019,94	110,82%	44.465.000,00	14.512.025,99	32,64%
Excédent du budget d'exploitation	66.064.670,55	66.064.670,55	100,00%	63.287.019,27	63.287.019,27	100,00%
Excédent du budget d'investissement	8.598.625,51	8.598.625,51	100,00%	8.471.875,51	8.471.875,51	100,00%
Total général des recettes	120.163.296,06	125.086.316,00	104,10%	116.223.894,78	86.270.920,77	74,23%
5- DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Subvention d'Exploitation	14.955.000,00	5.274.000,00	35,27%	5.590.400,00	5.590.400,00	100,00%
Subvention d'investissement	5.000.000,00	5.000.000,00	100,00%	6.000.000,00	6.000.000,00	100,00%
Total Subventions	19.955.000,00	10.274.000,00	51,49%	11.590.400,00	11.590.400,00	100,00%
Recettes propres	147.420.564,76	279.328.784,00	189,48%	151.447.561,46	299.215.402,01	197,57%
Excédent du budget d'exploitation	366.865.223,81	312.407.827,65	85,16%	436.517.745,53	420.273.161,15	96,28%
Excédent du budget d'investissement	347.930.565,36	339.233.731,56	97,50%	321.957.020,53	299.584.892,55	93,05%
Total général des recettes	882.171.353,93	941.244.343,21	106,70%	921.512.727,52	1.030.663.855,71	111,84%
6- DOMAINE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	550.318.000,00	590.366.572,11	107,28%	217.000.000,00	380.732.072,19	175,45%
Excédent du budget d'exploitation	230.634.571,85	278.863.069,44	120,91%	236.370.619,93	301.064.452,80	127,37%
Excédent du budget d'investissement	293.089.101,23	340.736.829,93	116,26%	286.024.462,73	337.010.350,37	117,83%
Total général des recettes	1.074.041.673,08	1.209.966.471,48	112,66%	739.395.082,66	1.018.806.875,36	137,79%
7- DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Excédent du budget d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Excédent du budget d'investissement	25.379.219,62	25.379.219,62	100,00%	25.379.219,62	25.379.219,62	100,00%
Total général des recettes	25.379.219,62	25.379.219,62	100,00%	25.379.219,62	25.379.219,62	100,00%
8- DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME						
Subvention d'Exploitation	20.000.000,00	20.000.000,00	100,00%	20.000.000,00	20.000.000,00	100,00%
Subvention d'investissement	3.450.000,00	3.450.000,00	100,00%	4.050.000,00	3.050.000,00	75,31%
Total Subventions	23.450.000,00	23.450.000,00	100,00%	24.050.000,00	23.050.000,00	95,84%
Recettes propres	14.000.000,00	11.292.187,34	80,66%	14.017.640,00	19.832.790,95	141,48%
Excédent du budget d'exploitation	3.911.504,86	52.357.289,11	1338,55%	3.307.095,65	54.912.396,88	1660,44%
Excédent du budget d'investissement	46.582.624,74	46.582.624,74	100,00%	43.334.421,88	43.334.421,88	100,00%
Total général des recettes	87.944.129,60	133.682.101,19	152,01%	84.709.157,53	141.129.609,71	166,60%
Tous domaines confondus						
Subvention d'Exploitation	767.951.060,00	727.082.055,12	94,68%	770.255.060,00	777.035.419,00	100,88%
Subvention d'investissement	109.128.033,49	101.643.750,00	93,14%	117.389.000,00	118.802.200,00	101,20%
Total Subventions	877.079.093,49	828.725.805,12	94,49%	887.644.060,00	895.837.619,00	100,92%
Recettes propres (2)	1.719.418.819,76	1.796.553.912,27	104,49%	1.437.931.585,46	1.633.119.500,44	113,57%
Excédent du budget d'exploitation	1.759.535.647,79	1.808.994.411,83	102,81%	1.923.602.338,41	2.043.417.564,86	106,23%
Excédent du budget d'investissement	1.133.553.699,97	1.223.171.439,17	107,91%	1.097.206.252,89	1.147.164.464,38	104,55%
Total général des recettes	5.489.587.261,01	5.657.445.568,39	103,06%	5.346.384.236,76	5.719.539.148,68	106,98%

(1) Prévisions actualisées (2) Incluent dons et legs



ANNEXE 4 : EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2021 ET 2022

Désignation	Crédits ouverts 2021	Emissions au 31/12/2021	taux d'exécution	Crédits ouverts 2022	Emissions au 31/12/2022	taux d'exécution
1- DOMAINE DE LA SANTE						
Exploitation	2.271.493.674,44	1.262.051.918,54	55,56%	2.360.497.423,30	1.520.507.913,61	64,41%
Investissement	247.741.223,76	41.729.496,76	16,84%	248.163.947,17	52.188.413,37	21,03%
TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTE	2.519.234.898,20	1.303.781.415,30	51,75%	2.608.661.370,47	1.572.696.326,98	60,29%
2- DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES						
Exploitation	374.053.068,57	136.442.216,32	36,48%	320.526.271,68	145.359.040,54	45,35%
Investissement	321.788.992,52	61.877.570,39	19,23%	312.323.155,52	65.455.905,96	20,96%
TOTAL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION DES CADRES	695.842.061,09	198.319.786,71	28,50%	632.849.427,20	210.814.946,50	33,31%
3- DOMAINE DES ACTIVITES RECREATIVES						
Exploitation	66.889.248,71	44.904.490,12	67,13%	86.807.467,91	64.738.614,73	74,58%
Investissement	17.921.380,72	4.190.230,79	23,38%	24.731.149,93	10.251.139,13	41,45%
TOTAL DU SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	84.810.629,43	49.094.720,91	57,89%	111.538.617,84	74.989.753,86	67,23%
4- DOMAINE DES ACTIONS SOCIALES						
Exploitation	111.564.670,55	53.200.671,22	47,69%	108.787.019,27	45.893.261,26	42,19%
Investissement	8.598.625,51	126.750,00	1,47%	8.471.875,51	123.047,50	1,45%
TOTAL AUTRES ACTIONS SOCIALES	120.163.296,06	53.327.421,22	44,38%	117.258.894,78	46.016.308,76	39,24%
5- DOMAINE DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Exploitation	529.240.788,57	130.525.527,78	24,66%	545.343.784,27	177.943.406,69	32,63%
Investissement	352.930.565,36	90.860.761,73	25,74%	327.957.020,53	112.761.486,58	34,38%
TOTAL DU SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	882.171.353,93	221.386.289,51	25,10%	873.300.804,80	290.704.893,27	33,29%
6- DOMAINE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES						
Exploitation	640.001.221,85	383.667.950,17	59,95%	306.370.619,93	126.282.451,23	41,22%
Investissement	434.040.451,23	188.223.718,14	43,37%	392.024.462,73	207.399.927,21	52,90%
TOTAL DU SECTEUR DES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	1.074.041.673,08	571.891.668,31	53,25%	698.395.082,66	333.682.378,44	47,78%
7- DOMAINE DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Investissement	25.379.219,62	0,00	0,00%	25.379.219,62	0,00	0,00%
TOTAL AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	25.379.219,62	0,00	0,00%	25.379.219,62	0,00	0,00%
8- DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME						
Exploitation	37.911.504,86	28.627.440,37	75,51%	37.324.735,65	23.804.525,15	63,78%
Investissement	50.032.624,74	6.807.842,06	13,61%	47.384.421,88	14.718.472,74	31,06%
TOTAL DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE, FORET ET PECHE	87.944.129,60	35.435.282,43	40,29%	84.709.157,53	38.522.997,89	45,48%
Tous domaines confondus						
Exploitation	4.031.154.177,55	2.039.420.214,52	50,59%	3.765.657.322,01	2.104.529.213,21	55,89%
Investissement	1.458.433.083,46	393.816.369,87	27,00%	1.386.435.252,89	462.898.392,49	33,39%
TOTAL GENERAL (1)	5.489.587.261,01	2.433.236.584,39	44,32%	5.152.092.574,90	2.567.427.605,70	49,83%

(1) Tenant compte de l'affectation de l'excédent de l'exercice antérieur

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>